

CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.767
12 juin 1997

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT SOIXANTE-SEPTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 juin 1997, à 10 heures

Présidente : Mme Diallo (Sénégal)

(M. Niasse, Sénégal)

La PRESIDENTE : Je déclare ouverte la 767ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères de mon Gouvernement, S. E. M. Moustapha Niasse, ainsi que les représentants de la Finlande et du Mexique.

Qu'il me soit permis de commencer par souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères de mon pays et lui dire que je suis honorée de l'accueillir au moment où la présidence de la Conférence revient au Sénégal. M. Moustapha Niasse a occupé à divers titres les plus hautes fonctions gouvernementales durant 25 ans et a été étroitement associé à la formulation et à la conduite de la politique étrangère du Sénégal. Je voudrais donc le remercier vivement d'avoir accepté de venir exposer le point de vue du Gouvernement sénégalais sur les questions dont nous sommes saisis et lui dire toute la fierté que j'éprouve à le voir parmi nous aujourd'hui.

Lorsque la liste des orateurs sera épuisée, je soumettrai à la Conférence, pour décision, la demande de participation, à titre d'observateur, aux travaux de l'instance en 1997 qu'a formulée la Côte d'Ivoire. Avec votre accord, je compte inviter la Conférence à se prononcer sur cette demande sans l'examiner au préalable lors d'une séance officieuse.

J'invite S. E. M. Moustapha Niasse, Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères, à prendre la parole.

M. Moustapha NIASSE (Sénégal) : C'est avec un plaisir tout particulier que je viens ce matin vous dire tout l'intérêt que mon pays, le Sénégal, porte au travail qu'accomplit la Conférence du désarmement. Mais permettez-moi tout d'abord, la Présidente, de vous féliciter pour la manière remarquable dont vous dirigez les travaux de la Conférence pendant ce mois-ci. Je dis cela avec autant plus de plaisir que - on le dit rarement pour les dames -, il y a bien longtemps, lorsque nous étions tous les deux au lycée en classe de sixième, assis côte à côte sur le même banc, âgés de 11 ans à peine, et que vous affichiez déjà des qualités de sérieux et de rigueur, sans parler du sens moral que votre famille vous avait inculqué dans cette prime jeunesse, je ne pouvais deviner que nous nous retrouverions ici plusieurs dizaines d'années plus tard et que j'allais vous féliciter et saluer ici, encore une fois, les performances que vous auriez accomplies en étant cadre supérieur dans les services diplomatiques de votre pays, connu et reconnu sur la scène internationale. Je ne voulais pas aller plus loin sans vous rendre ici cet hommage solennel, car c'est bien la volonté de Dieu qu'une telle circonstance nous permette aujourd'hui de souligner tout cela à l'intention de vos collègues.

Je suis venu vous porter le message d'un pays, le Sénégal, qui est connu de vous tous pour son attachement à la paix par le dialogue et par la concertation, un pays qui a érigé en principe cardinal de sa politique étrangère l'établissement de relations amicales et fraternelles avec tous les Etats du monde sans exception, à commencer par ceux de sa sous-région et de son continent, notre mère l'Afrique. Ce pays, qui est partie à tous les traités et à toutes les conventions en matière de désarmement, qui n'a jamais

(M. Niasse, Sénégal)

eu le désir ni l'ambition de se doter d'armes de destruction massive et dont les dirigeants - à commencer par S. E. M. Abdou Diouf, Président de la République - ont toujours voulu plaider pour la réaffectation, à des fins de développement, pour le bien-être et le progrès de l'humanité tout entière, des ressources considérables qui sont consacrées à l'acquisition d'armements de plus en plus sophistiqués et, malheureusement, de plus en plus coûteux, ce pays-là ne peut pas ne pas être attentif à la mission qui est la vôtre, en tant qu'éminents agents diplomatiques de vos pays, car celle-ci est en définitive une mission de paix, une mission qui est orientée vers un monde où prévaudraient une plus grande sécurité et une plus grande stabilité.

Voilà plus d'un demi-siècle - c'était en 1952 - que fut créée la Commission du désarmement qui allait devenir le Comité puis la Conférence du désarmement. Cette instance, qui est la vôtre, s'est employée depuis, avec beaucoup de discrétion et, il faut le reconnaître, beaucoup d'efficacité, à chercher et à mettre en oeuvre les moyens les plus appropriés de limiter la course aux armements partout dans le monde. Il faut le dire et s'en féliciter, le bilan de ces efforts a été positif à plus d'un égard.

C'est dans cet esprit que votre instance a pu établir un régime efficace de non-prolifération des armes nucléaires, en élaborant dès 1968 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il y a deux ans, au mois de mai 1995, il a d'ailleurs été décidé de prolonger ce traité pour une durée indéterminée. Le Sénégal a été, comme vous le savez, parmi les premiers Etats Membres de l'ONU à apposer sa signature sur ce traité. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, que la Conférence du désarmement a fait approuver par l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre 1996 à New York, a constitué un jalon supplémentaire dans la réalisation d'un objectif qui nous est cher à tous : celui de la cessation complète de la course aux armements nucléaires.

Dans le domaine des armes de destruction massive, la Conférence a pu inscrire à son actif des avancées significatives en parrainant l'adoption, par la communauté mondiale, d'instruments juridiques destinés à éliminer des catégories entières d'armes, comme les armes biologiques, et, plus récemment, les armes chimiques. Nous savons que la conclusion de ces accords a nécessité des années et même des décennies de négociations discrètes et ardues. C'est dire que votre tâche est encore aujourd'hui à la fois complexe et difficile; mais elle est aussi utile, voire indispensable à la sécurité du monde. C'était d'ailleurs parce qu'il avait pris conscience de l'importance de cette tâche et qu'il était partie prenante à tout ce qui était susceptible de promouvoir notre sécurité collective que le Sénégal a, il y a plusieurs années déjà, exprimé le souhait de devenir membre de la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, nous devons tous nous réjouir ensemble de ce que la Conférence a finalement fait droit à cette requête. Je ne saurais d'ailleurs ne pas saisir cette occasion pour exprimer à toutes et à tous notre profonde reconnaissance.

Notre pays est devenu membre de cette auguste assemblée à un moment où la guerre froide était finie et où l'affrontement semblait avoir cédé le pas à plus de coopération et à plus de compréhension. Il en est résulté une

réduction significative des arsenaux des grandes puissances militaires. En conséquence, le spectre d'un affrontement nucléaire s'écarte de plus en plus. Il demeure que la menace des armes de destruction massive est plus réelle que jamais, et cela, personne ne peut le nier; le risque de prolifération n'a toujours pas disparu non plus. En outre, le trafic des matières nucléaires rend l'utilisation de celles-ci à des fins terroristes de plus en plus probable, ce qui est regrettable. En même temps, la prolifération des armes classiques, entretenue par la persistance des conflits locaux et régionaux sur divers continents, se poursuit sans relâche à l'échelle mondiale. C'est dire que la Conférence du désarmement va devoir ouvrir de nouveaux chantiers qui seront aussi importants que ceux sur lesquels elle a déjà travaillé avec courage et opiniâtreté.

Parmi les nouveaux domaines d'action de la Conférence, je voudrais mentionner tout particulièrement la question des mines terrestres antipersonnel. Les ravages que font ces mines chaque jour et dans différentes parties du monde sont bien connus. Le fait que ces armes frappent sans discrimination et, surtout, portent atteinte à l'intégrité physique de civils innocents, dont de nombreux enfants, est également connu. Nous estimons, pour notre part, que le moment est venu d'éradiquer enfin ce fléau. C'est en étant forts de cette conviction et parce que notre continent, l'Afrique, souffre plus que tout autre de la prolifération des mines que nous approuvons pleinement le processus engagé à Ottawa en vue de l'élimination de ces armes. Notre préoccupation à ce sujet s'est d'ailleurs récemment concrétisée par la convocation en Afrique du Sud du 19 au 21 mai 1997 d'une réunion des pays africains au cours de laquelle un certain nombre de recommandations ont été formulées. Nous savons que cette question ne figure pas en tant que point distinct à l'ordre du jour que vous avez adopté pour la présente session de la Conférence, mais nous savons aussi que beaucoup de voix se sont déjà élevées avec insistance au sein de cette instance en faveur de l'établissement d'un mécanisme adéquat grâce auquel - par exemple, un coordonnateur spécial - la Conférence puisse l'examiner comme il se doit. L'essentiel est que la Conférence se saisisse de cette question et nous aide à la régler dans l'intérêt de toutes les victimes actuelles ou potentielles de ces armes de destruction massive qui sèment la terreur.

Je disais tout à l'heure que la Conférence du désarmement avait déjà inscrit à son actif des progrès encourageants dans la voie vers la cessation de la course aux armements nucléaires. Il y a lieu de l'en féliciter, mais il reste encore beaucoup à faire avant que ne soit réalisé l'objectif d'un désarmement nucléaire général et complet. L'ordre du jour qui a été adopté pour la présente session le prouve amplement, puisque quatre des sept questions de fond qui y sont inscrites ont trait directement ou indirectement aux armes nucléaires. Le processus de désarmement nucléaire doit donc se poursuivre. Il est clair que des progrès considérables ont été réalisés au niveau bilatéral avec la conclusion des Traités START I et START II. En outre, les Etats dotés d'armes nucléaires ont pris d'importantes mesures unilatérales à cet égard et il faut les encourager à persévérer dans cette voie. Nous saluons donc les efforts louables déployés par ces puissances nucléaires, que nous encourageons naturellement à les poursuivre sans relâche.

Néanmoins, le Sénégal demeure profondément convaincu que la Conférence du désarmement a un rôle de premier plan à jouer en la matière et c'est la raison pour laquelle notre pays reste favorable à la mise sur pied, au sein de la Conférence, d'un comité spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, comme le prévoit le projet de programme de travail de la Conférence présenté par le Groupe des 21. Est également évoquée dans ce programme la question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes. La conclusion de tels arrangements ne serait que justice pour les Etats qui, dans leur quasi-unanimité, ont décidé de renoncer à l'acquisition d'armes nucléaires en adhérant au Traité sur la non-prolifération. Certains de ces Etats ne se sont d'ailleurs pas contentés d'adhérer au TNP; ils ont créé chez eux, en Amérique latine, dans le Pacifique et sur le continent africain, des zones totalement exemptes d'armes nucléaires, en adoptant les Traités de Tlatelolco, de Rarotonga et de Pelindaba. Les déclarations unilatérales de certaines puissances nucléaires, par lesquelles celles-ci se sont engagées à ne pas recourir à l'emploi ni à la menace des armes nucléaires contre les Etats qui n'en étaient pas dotés, ont constitué - il faut le dire et s'en féliciter - un pas important dans la bonne direction. Cependant, il faut aller plus loin. Il faut, en effet, qu'à partir de ces différentes déclarations un instrument juridiquement contraignant puisse être élaboré qui nous fournisse les garanties dont nous avons besoin pour notre propre sécurité collective. J'encourage donc la Conférence du désarmement à poursuivre les travaux qu'elle a déjà entrepris sur cette question, afin de trouver une démarche commune suivant laquelle il soit possible de faire aboutir le débat sur un problème dont le règlement reste indispensable au maintien et à la consolidation de l'autorité du régime de non-prolifération.

Je voudrais, avant de terminer, dire un mot sur la question de la transparence dans le domaine des armements qui figure aussi en bonne place à l'ordre du jour de la Conférence. Il s'agit pour nous d'une question importante qui devrait être examinée en rapport étroit avec celle des transferts internationaux d'armements. Les deux questions nous semblent être étroitement liées, car la transparence peut permettre de déceler aux niveaux régional et sous-régional, notamment, les accumulations d'armements excessives. La découverte de tels stocks devrait, dans une logique de diplomatie préventive ou même de règlement des conflits, entraîner une réduction radicale des transferts d'armements. Il est évident que les armes en tant que telles ne créent pas de conflits. Mais l'aisance avec laquelle les protagonistes potentiels ou déclarés d'un conflit arrivent à les acquérir et à les accumuler contribue gravement et largement à alimenter et à prolonger des conflits qui, autrement, auraient pu être prévenus ou réglés à temps. La question n'est pas simple, nous le reconnaissons tous. Pour faire évoluer les choses, il faudra encore vaincre la réticence qu'ont beaucoup de gouvernements à rendre transparentes les dépenses militaires. Il faudra aussi affronter franchement des intérêts établis, en particulier ceux des marchands d'armes. Après tout, l'enjeu est de taille, car il y va de la sauvegarde de la sécurité de bon nombre de nos pays. J'encourage donc la Conférence du désarmement qui, par le passé, a déjà relevé de redoutables défis, à persévérer dans l'examen de cet important dossier.

(M. Niasse, Sénégal)

Depuis quelques années déjà - plus précisément depuis la chute du mur de Berlin -, la structure politique internationale tout entière se transforme. Sous cette perspective, notre monde est devenu dans l'ensemble un peu plus sûr, mais aussi plus complexe. Dans ce contexte, le désarmement, qui a longtemps été considéré comme un sujet relativement distinct des autres, doit désormais être compris et intégré dans les efforts, plus vastes, déployés sur le plan international en vue de renforcer la paix et la sécurité mondiales. Toujours dans ce contexte, le désarmement, l'organisation d'un nouveau système de relations internationales et la promotion du progrès économique et social devraient désormais être considérés comme des exigences prioritaires complémentaires qu'il s'agirait de satisfaire d'une manière coordonnée et concertée. A cet égard, il est heureux que votre Conférence ait invité de nouveaux Etats à participer au processus de désarmement. C'est là, sans conteste, une manière de promouvoir une approche plus globale et multidimensionnelle. Nous nous en félicitons et nous encourageons les nouveaux membres à faire preuve de perspicacité et surtout d'imagination afin de contribuer à la conception et à la mise en place de cette approche nouvelle qui intégrerait, dans leur interdépendance, tous les problèmes de désarmement, si étroitement liés avec ceux de la paix, de la sécurité et, naturellement, du développement.

La Conférence du désarmement peut légitimement s'enorgueillir de ce qu'elle a déjà accompli. Elle a encore de beaux jours devant elle, car ce qui reste à accomplir demeure considérable. Dans cette perspective, je puis vous assurer que le Sénégal et son Chef, le Président Diouf, ne ménageront aucun effort pour contribuer à l'accomplissement de la tâche exaltante qui est la vôtre. Je voudrais enfin, madame la Présidente, remercier le Secrétaire général de la Conférence et représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, M. Vladimir Petrovsky, son adjoint, M. Abdelkader Bensmail, ainsi que les membres du Secrétariat pour l'assistance avisée qu'ils vous ont constamment prêtée dans l'accomplissement de votre mission.

La PRESIDENTE : Je remercie le Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères du Sénégal de son importante déclaration. Je voudrais lui dire combien j'ai été touchée par la note personnelle qu'il a tenu à donner aux félicitations adressées à la présidence. Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Finlande, l'ambassadeur Reimaa.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je voudrais d'emblée vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence ainsi que tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de ces tâches exigeantes. Je puis vous assurer de l'entière coopération de la délégation finlandaise.

La Conférence du désarmement a passé plusieurs mois à discuter des travaux qu'elle devait mener à l'avenir. Il est vrai qu'elle n'a pas utilisé tout ce temps-là avec autant d'efficacité que beaucoup de délégations, dont la mienne, l'auraient voulu, mais elle devait bien procéder à un échange de vues et il ne fait aucun doute que celui-ci a été utile. La Finlande accueille avec

(M. Reimaa, Finlande)

satisfaction les propositions concrètes qui ont été avancées par différents groupes et délégations. Toutes ces propositions constituent des apports très précieux au débat et feront avancer nos travaux. Les présidents successifs de la Conférence ont eu un rôle central à jouer durant cette période difficile de l'activité de la Conférence. Je tiens à les remercier des efforts qu'ils ont déployés inlassablement et des initiatives qu'ils ont prises en vue de cibler et de structurer les débats. Il est maintenant temps de prendre des décisions concernant nos travaux de fond. Il nous faudra faire preuve de beaucoup de souplesse et de réalisme afin d'ouvrir les négociations sur certaines questions et, éventuellement, d'engager des travaux préparatoires sur d'autres. A notre avis, il n'est pas nécessaire de prendre toutes les décisions en même temps. S'il nous est possible de faire intervenir un consensus sur une question, nous devrions prendre la décision qui s'impose sans attendre, puis examiner d'autres questions.

La Finlande a indiqué très clairement que, à son avis, il fallait aborder d'urgence la question des mines terrestres antipersonnel et le faire ici, à la Conférence du désarmement. C'est la raison pour laquelle elle a proposé le 27 mars dernier, de concert avec le Chili et la Pologne, de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question. Je constate avec satisfaction que la question des mines a pris une place importante dans les débats de la Conférence. Le projet de décision concernant la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question qui a été soumis à l'examen de la Conférence le 22 mai était le résultat de consultations intenses qui avaient été tenues au sujet de la proposition australienne, publiée sous la cote CD/1458. Je tiens à remercier l'ambassadeur Campbell et le président sortant, l'ambassadeur Berdennikov, des efforts résolus qu'ils ont faits à cet égard en vue d'obtenir de la Conférence qu'elle fasse un pas en avant. Je conjure les délégations et engage la Conférence à se prononcer sans plus tarder sur le projet en date du 22 mai. Il faut nommer un coordonnateur spécial et lui donner la possibilité de commencer à accomplir sa tâche exigeante.

Je tiens à souligner que la désignation d'un coordonnateur spécial et, par la suite, la constitution éventuelle d'un comité spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel n'empêcheraient nullement la Conférence d'engager des travaux sur d'autres questions. La Finlande est prête à discuter de tout autre point inscrit à l'ordre du jour de l'instance. Il ne reste que deux semaines avant la fin de la présente partie de la session, aussi s'agit-il de multiplier les contacts et les consultations en vue de faire intervenir un accord sur les autres points à inclure dans le programme de travail de la Conférence. De l'avis de la Finlande, il importe de négocier une convention interdisant la production de matières fissiles de qualité militaire. La Conférence a déjà adopté un mandat en vue de ces négociations, qui pourraient donc commencer concrètement. En concluant une telle convention, la Conférence franchirait un pas important dans la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires.

Outre les questions de fond, il y a un certain nombre de questions d'organisation sur lesquelles la Conférence devrait se pencher sérieusement. La proposition avancée par le Groupe des 21 le 5 juin renferme divers éléments intéressants. Il nous paraît être très indiqué et opportun d'accepter la

(M. Reimaa, Finlande)

proposition tendant à nommer des coordonnateurs spéciaux chargés de mener des consultations sur les questions de l'élargissement de la composition de la Conférence, de l'ordre du jour de l'instance, ainsi que de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. De l'avis du Gouvernement finlandais, la Conférence du désarmement a toujours un rôle important à jouer dans le renforcement de la sécurité et de la stabilité mondiales. Il lui incombe de revoir elle-même son fonctionnement et ses méthodes de travail afin d'être à même de répondre à l'attente de la communauté internationale, aujourd'hui et à l'avenir. La composition de la Conférence a été élargie en juillet 1996. L'augmentation du nombre de ses membres en fait une instance plus représentative et plus universelle. Comme nous le savons tous, il y a encore des pays qui souhaitent participer aux travaux de la Conférence en qualité de membres à part entière de l'instance, ce qu'ils ne sont toujours pas. La Conférence devrait commencer sans plus tarder à examiner la question d'un nouvel élargissement de sa composition.

Qu'il me soit possible de rappeler, en guise de conclusion, que l'ambassadeur de l'Australie a présenté le 22 mai une proposition de projet de décision (CD/1458) par lequel la Conférence nommerait un coordonnateur spécial pour la question des mines terrestres antipersonnel. A l'issue de consultations intenses menées le même jour, une nouvelle version de ce projet, qui constituait un compromis, a été distribuée dans toutes les langues officielles. Il a été convenu que les délégations demanderaient à leurs gouvernements respectifs des instructions finales sur cette dernière version. Ainsi que je l'ai dit, la délégation finlandaise souhaite que cette question soit reprise aujourd'hui, à la présente séance plénière, et demande donc à la Présidente de bien vouloir établir maintenant si le projet de décision proposé par l'Australie soulève quelque objection.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Finlande de sa déclaration. J'ai pris bonne note de la demande qu'il m'a adressée. La liste des orateurs a été quelque peu modifiée : la représentante du Kenya, l'Ambassadrice Tolle, prendra maintenant la parole.

Mme TOLLE (Kenya) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous adresser les félicitations de la délégation kényenne à l'occasion de votre accession à la présidence de cette instance auguste qu'est la Conférence du désarmement. La délégation kényenne tient à vous assurer de son appui constant. Comme c'est la première fois, à la présente session, que je prends la parole en séance plénière en ma qualité de représentante du Kenya, je voudrais souhaiter chaleureusement la bienvenue à tous les collègues qui se sont joints à nous depuis le mois de janvier. Je voudrais aussi exprimer la gratitude de la délégation kényenne à votre prédécesseur, l'ambassadeur Berdennikov, qui a conduit nos travaux avec compétence.

Nous avons eu le plaisir d'entendre ce matin le Ministre sénégalais des affaires étrangères, S. E. M. Moustapha Niasse. La délégation kényenne accueille avec une vive satisfaction la présence du Ministre parmi nous aujourd'hui. Le fait qu'il a trouvé le temps de venir à la Conférence n'est pas le fruit du hasard - son intervention a été réellement opportune et nous a donné matière à réflexion, d'autant plus qu'elle suivait de près celle

(Mme Tolle, Kenya)

du Ministre russe des affaires étrangères, S. E. M. Evgeny Primakov, qui est venu prononcer son discours en séance plénière la semaine dernière. Les déclarations réfléchies et encourageantes qu'ils ont faites tous les deux devraient nous aider à relancer nos travaux.

En sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, la Conférence du désarmement a un rôle vital à jouer dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Parmi les résultats notables qu'elle a enregistrés récemment figurent la Convention sur les armes chimiques, qui est entrée en vigueur le 29 avril dernier, et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Kenya a déposé ses instruments de ratification de la Convention il y a deux mois, le 25 avril, et a signé le Traité d'interdiction complète des essais le 14 novembre 1996.

Le Kenya attache une grande importance au maintien d'une paix dont il est épris et qui est indispensable à son développement national. Il s'inquiète de l'inertie qui caractérise aujourd'hui la Conférence, laquelle se trouve dans l'impossibilité de convenir d'un programme de travail pour la présente session alors que celle-ci est déjà bien avancée. Le Ministre russe des affaires étrangères a déclaré fort à propos, devant la Conférence la semaine dernière, que son pays était prêt à convenir de priorités réalistes et à oeuvrer à une conciliation constructive des positions sur tout l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence. Il est donc impératif que chacun d'entre nous fasse preuve de volonté politique, de souplesse et de compréhension afin qu'il soit possible de faire intervenir un accord que tous puissent accepter.

C'est dans ce contexte et avec la volonté de faire en sorte que la Conférence commence à travailler immédiatement que la délégation kényenne et les autres membres du Groupe des 21 se sont employés activement à dégager une position commune sur la question d'un programme de travail. Le Kenya a exposé systématiquement son point de vue sur les diverses questions évoquées dans le programme proposé par le Groupe, tant à la Conférence du désarmement qu'à l'Assemblée générale des Nations Unies. Il note avec satisfaction les progrès enregistrés dans le domaine du désarmement nucléaire par le biais du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme par la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais. De même, il reconnaît tout l'intérêt des faits nouveaux intervenus récemment à l'échelon bilatéral, lors de la rencontre entre le Président des Etats-Unis et le Président de la Fédération de Russie à Helsinki, en mars dernier, concernant la réduction des forces nucléaires des deux pays à l'avenir. Il note que les deux présidents ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à prendre de nouvelles mesures concrètes dans le domaine considéré. Toutefois, le Kenya constate aussi que cet engagement ne lie pas tous les Etats dotés d'armes nucléaires, ce qui est regrettable, et a l'espoir que les autres puissances nucléaires feront le nécessaire pour suivre les Etats-Unis et la Fédération de Russie sur le terrain des réductions des forces nucléaires. De l'avis du Kenya, les armes nucléaires n'ont plus aucune raison d'être et c'est pourquoi le pays est attaché à la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, ainsi qu'il a été proposé dans le document CD/1388 du 14 mars 1996.

(Mme Tolle, Kenya)

Le Kenya a signé le TNP ainsi que le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba, et a donc renoncé à tout jamais à l'idée d'acquérir des armes nucléaires. Etant donné que l'Assemblée générale a systématiquement maintenu qu'il était urgent de faire intervenir un accord établissant des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, la Conférence devrait rétablir le Comité spécial sur les garanties négatives de sécurité en le chargeant de négocier une convention internationale à cet effet qui aurait un caractère juridiquement contraignant. Nous avons l'espoir que la question de l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire pourra être abordée parallèlement à cela, vu les mesures constructives qui ont déjà été prises par un certain nombre de pays dans ce domaine.

La situation en ce qui concerne les mines terrestres sur le continent africain est bien connue, puisque c'est dans cette région que se trouve plus d'un tiers des 110 millions de mines qui ont été posées dans le monde. Selon les statistiques établies par le Département des affaires humanitaires de l'ONU, 18 pays africains sont confrontés au fléau des mines aujourd'hui. Alors que leur utilité sur le plan militaire est limitée, les mines terrestres antipersonnel empêchent les civils de vivre chez eux et de cultiver leurs champs; elles présentent donc une menace grave pour le développement des pays considérés longtemps après la fin des hostilités au cours desquelles elles ont été posées. Qui plus est, le coût élevé des opérations de déminage ne fait que grever l'économie précaire des pays qui sont les plus touchés. Il faut aborder d'urgence les questions du déminage et de l'aide aux victimes dans le continent africain. C'est dans cet esprit que le Kenya a participé à la conférence convoquée par l'Organisation de l'unité africaine en Afrique du Sud, du 19 au 21 mai 1997, à l'issue de laquelle les pays africains sont convenus de mettre sur pied une coopération interafricaine en matière de déminage et d'aide aux victimes des mines, d'encourager les Etats membres de l'OUA à devenir parties aux instruments internationaux régissant les mines terrestres antipersonnel, ainsi que de favoriser et d'appuyer les initiatives axées sur une interdiction mondiale de ces engins. Cette décision a été entérinée par la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays africains qui a été convoquée par l'OUA à Harare, au Zimbabwe, du 2 au 4 juin dernier. Qu'il me soit permis de conclure en déclarant que la délégation kényenne n'est en principe nullement opposée à la désignation d'un coordonnateur spécial qui serait chargé de solliciter les vues des membres de la Conférence sur la question des mines terrestres antipersonnel, pour autant qu'il y ait consensus au sein de la Conférence sur cette manière de procéder. Il faudrait aussi qu'il soit entendu à cet égard que le rôle joué par la Conférence en la matière doit compléter les initiatives prises par ailleurs et dont la concrétisation est déjà plus avancée.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante du Kenya de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est l'ambassadeur du Mexique; je lui donne la parole.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, je ne puis me souvenir si j'ai déjà pris officiellement la parole en séance plénière officielle sous votre présidence. Je sais que je l'ai fait alors que

(M. de Icaza, Mexique)

vous dirigiez nos débats dans cette salle et que je vous ai alors exprimé les félicitations de ma délégation et vous ai assuré de notre collaboration. Au cas où cela ne figurerait pas dans les comptes rendus, je voudrais dire tout le plaisir que nous avons à vous voir diriger nos travaux d'une manière aussi exemplaire.

Ainsi que l'a déclaré la coordonnatrice du Groupe à la dernière séance plénière de la Conférence, le Groupe des 21 continue à accorder le rang de priorité le plus élevé à la constitution d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, au titre du point 1 de l'ordre du jour. J'ai le privilège, comme l'a annoncé alors notre coordonnatrice, de présenter aujourd'hui une proposition de mandat d'un comité spécial sur la question au nom des délégations de 26 pays membres de la Conférence et membres du Groupe des 21, à savoir, l'Algérie, le Bangladesh, le Brésil, le Cameroun, la Colombie, Cuba, l'Égypte, l'Éthiopie, l'Inde, l'Indonésie, l'Iraq, le Kenya, le Mexique, la Mongolie, le Myanmar, le Nigéria, le Pakistan, le Pérou, la République arabe syrienne, la République islamique d'Iran, la République populaire démocratique de Corée, le Sénégal, Sri Lanka, le Venezuela, le Viet Nam et le Zimbabwe. Le texte du mandat que proposent ces pays se lit comme suit :

"La Conférence décide de créer, au titre du point 1 de son ordre du jour, un comité spécial du désarmement nucléaire chargé d'entamer des négociations sur un programme échelonné de désarmement nucléaire en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier précis.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité spécial tiendra compte de la proposition de programme d'action pour l'élimination des armes nucléaires présentée par 28 membres de la Conférence appartenant au Groupe des 21 (CD/1419, 7 août 1996) ainsi que toutes autres propositions existantes et initiatives futures à cet égard.

Le Comité spécial établira des groupes de travail chargés de négocier tout d'abord un accord multilatéral universel et ayant force obligatoire par lequel tous les Etats proclameraient leur attachement à l'objectif d'une élimination complète des armes nucléaires, puis un accord sur les mesures complémentaires à prendre dans le cadre d'un programme échelonné conduisant dans des délais fixés à l'élimination totale des armes nucléaires et une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires, compte étant tenu du rapport du coordonnateur spécial sur la question (CD/1299) et des avis touchant la portée de cet instrument.

Les groupes de travail rendront compte au Comité spécial, de manière régulière ou selon les besoins, de l'avancement de leurs travaux et le Comité spécial rendra compte à la Conférence du désarmement, avant la clôture de la session 1997, de l'avancement de ses propres travaux."

(M. de Icaza, Mexique)

Les coauteurs de la proposition dont je viens de donner lecture demandent que ce texte soit distribué comme document officiel de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Mexique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à nouveau à mon égard. L'orateur suivant est l'ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous dire tout le plaisir que j'ai à vous voir diriger nos travaux. Votre expérience, votre sagesse et la dignité avec laquelle vous présidez cette Conférence forcent le respect et l'admiration. Je voudrais également remercier l'ambassadeur Berdennikov qui a dirigé avec doigté les travaux de la Conférence pendant plusieurs semaines. J'aimerais également vous dire tout le plaisir que nous avons eu à écouter l'important discours prononcé par le Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères du Sénégal, grand ami de notre pays.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, mais je crois que l'ambassadeur de la Finlande a dit quelque chose d'extrêmement important à la fin de son intervention, concernant le débat sur la question de l'élargissement de la composition de cette conférence. Il a soulevé là un sujet auquel le Maroc et moi-même, en tant que son représentant à la Conférence, accordons une grande importance. Je voudrais par conséquent suggérer que, sur la base de la proposition faite par le représentant de la Finlande, nous consacrons une ou plusieurs séances plénières à l'examen de cette question. Nous sommes tous d'accord pour penser que l'élargissement de la composition de la Conférence est important et que nous pourrions désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question, mais personne, dans aucun des groupes, ne s'est proposé pour faire ce travail. Ce qui veut dire que la situation est mûre et qu'il suffirait de mettre l'affaire en route. Je me sens personnellement concerné, en tant qu'ancien Président de la Conférence et parce que j'ai pris à ce titre un certain nombre d'engagements à l'égard des pays qui n'étaient pas membres de la Conférence. Je crois qu'il nous incombe de tenir des séances plénières pour discuter, au-delà de l'idée que la Conférence doit être élargie pour refléter la communauté internationale, de la conception de l'instance et d'élargir ainsi le débat. Cela pourrait éventuellement encourager les différents groupes d'Etats représentés à la Conférence à proposer des candidats et donc à travailler plus positivement.

Je résume donc ma proposition. Je voudrais, Madame la Présidente, que vous prévoyiez avec votre successeur une ou plusieurs séances plénières durant lesquelles nous discuterions de l'élargissement de la Conférence, au sens large du terme si je puis dire, c'est-à-dire non pas simplement d'une augmentation du nombre de ses membres, mais aussi de la conception de l'instance : devrait-ce être une conférence où l'on accepterait tout le monde, ou bien une conférence qui s'augmenterait de dix nouveaux membres ? Nous examinerions toutes les questions qui pourraient être soulevées à ce sujet. Cela rendrait la situation un peu plus transparente pour ceux qui sont au fond de la salle et qui, de temps en temps, viennent se plaindre auprès des délégations et la mienne en particulier, étant donné le rôle assez modeste que

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

nous avons eu au départ dans cette affaire. Je souhaiterais donc que vous organisiez avec votre successeur deux ou trois séances pour que nous puissions avoir un débat public qui permettrait de dégager quelques idées de base, d'abord pour la gouverne des pays qui attendent d'être admis à la qualité de membre, puis pour la nôtre, et trouver éventuellement un coordonnateur spécial, puisque nous en acceptons tous l'idée.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Maroc et prends bonne note de sa proposition. L'orateur suivant sera le représentant du Brésil. Je donne la parole à l'ambassadeur Saboia.

M. SABOIA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser d'emblée les félicitations de la délégation brésilienne à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. En outre, je voudrais exprimer à votre prédécesseur, l'ambassadeur de la Fédération de Russie, M. Berdennikov, la reconnaissance de la délégation brésilienne pour l'excellente manière dont il a rempli ses fonctions de président de la Conférence. Je tiens, aussi bien, à dire combien ma délégation a apprécié l'importante déclaration faite ce matin par le Ministre sénégalais des affaires étrangères.

Le Brésil s'est joint au grand nombre de pays membres du Groupe des 21 qui ont approuvé le projet de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire que vient de présenter l'ambassadeur du Mexique. Le désarmement nucléaire est l'une des grandes préoccupations de notre époque et constitue une aspiration légitime de la communauté internationale. Il incombe à la Conférence du désarmement, en sa qualité d'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement, de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard. Le Groupe des 21 a renouvelé récemment, dans le document CD/1462, son appel afin qu'un comité spécial sur le désarmement nucléaire soit constitué immédiatement à la Conférence et cette idée a aussi recueilli l'adhésion d'autres membres de la Conférence. L'actuel projet de mandat d'un comité spécial reflète les positions de principe qui sont celles de notre groupe en ce qui concerne le désarmement nucléaire et les responsabilités de la Conférence du désarmement en la matière. Il se situe dans le droit fil des résolutions de l'Assemblée générale relatives au désarmement nucléaire et est conforme aux demandes adressées à la Conférence par ces résolutions. Il reflète également le point de vue de la vaste majorité des Etats sur le rang de priorité qu'il conviendrait d'accorder à la question du désarmement nucléaire.

Pour toutes ces considérations, la délégation brésilienne tient à souligner que, à son sens, le projet de mandat est soumis à la Conférence à titre de proposition qu'il lui est demandé d'examiner; elle a l'espoir que ce texte favorisera le débat sur cette question. Le fait que nous appuyons ce projet de mandat ne signifie pas que nous ne soyons plus entièrement disposés à continuer de chercher une formule susceptible de faciliter la réalisation de l'objectif qui est d'ouvrir des négociations sur le désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Brésil, l'ambassadeur Saboia, pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole au représentant du Chili, l'ambassadeur Berguño.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, je tiens à vous dire toute la satisfaction avec laquelle nous avons suivi l'intervention de S. E. le Ministre sénégalais des affaires étrangères. Nous avons eu un plaisir tout particulier à entendre l'éloge chaleureux et mérité qu'il vous a adressé - il s'est fait là l'interprète de nous tous ici présents, ce me semble.

Je veux relever un élément significatif : autant l'intervention du Ministre que celle de la représentante du Kenya reflètent en substance la position du Chili concernant les questions qu'il incombe à la Conférence du désarmement d'aborder et qui sont énoncées dans la proposition de programme de travail présenté de concert par les membres du Groupe des 21. En outre, on vient de nous présenter un projet de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire et, enfin, une proposition importante à laquelle je veux m'associer tout spécialement et qui est celle de l'ambassadeur du Maroc : nous sommes tout particulièrement sensibles au dévouement et à l'intérêt de celui-ci pour la cause de l'élargissement de la composition de la Conférence, nous qui représentons des pays qui, comme le vôtre, Madame la Présidente, et le mien, ont accédé très récemment à la qualité de membre de la Conférence grâce à une initiative qui a été appuyée par la Conférence et qui, nous en avons l'espoir, se renouvellera. Nous souhaiterions voir s'ouvrir la perspective d'une nouvelle augmentation du nombre des membres de la Conférence et, en même temps, comme l'a dit si bien l'ambassadeur Benjelloun-Touimi, d'un examen systématique et approfondi - et donc transparent - de la question de l'élargissement de la composition de l'instance.

La délégation chilienne comprend difficilement pourquoi la Conférence se trouve dans l'impossibilité de traduire dans les faits l'une quelconque des propositions qui lui sont faites. Pourquoi la question posée par le représentant de la Finlande reste-t-elle sans réponse ? Pourquoi n'est-il pas possible de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, non plus qu'un coordonnateur pour celle du fonctionnement de l'instance ou pour l'ordre du jour de la Conférence ? Pourquoi les travaux de la Conférence sur ces questions restent-ils entièrement bloqués alors que la majorité des membres de l'instance se déclarent prêts à appuyer les solutions proposées et qu'il ressort des débats qu'aucune délégation n'a d'objection à formuler contre l'examen de l'une quelconque de ces questions ? Il existe un règlement intérieur et nous avons défini l'ordre de priorité des questions à examiner. Des documents sont présentés à la Conférence qui ne sont pas examinés.

Les considérations judicieuses de l'ambassadeur Reimaa soulèvent un point fondamental, à savoir, que chaque question mérite réponse. Ce principe-là est consacré dans notre règlement intérieur dont il ne faut pas abuser et qu'il ne faut ni étendre ni prolonger indéfiniment. Il est temps de répondre à chacune des questions soulevées. S'agissant des mines terrestres antipersonnel, le Ministre sénégalais des affaires étrangères et, à sa suite, la représentante du Kenya ont évoqué l'importance tragique que ce problème revêtait pour certaines régions, en insistant sur la nécessité d'une action

(M. Berquño, Chili)

humanitaire rapide et efficace. Plus encore, ces interventions, comme d'autres, font ressortir que la Conférence du désarmement doit accorder à la question l'importance qui lui revient et doit prendre la décision attendue.

S'agissant du mandat qu'il est proposé de donner à un comité spécial sur le désarmement nucléaire, je compte aussi que la Conférence examinera ce projet et se prononcera sur la question. La délégation chilienne est dans l'impossibilité d'accepter ce mandat tel quel pour la raison bien simple que l'un des points qui y figure, à savoir, la cessation de la production de matières fissiles de qualité militaire, fait déjà l'objet d'un mandat qui a été approuvé par la Conférence. Pour le reste, la Conférence n'a encore donné aucun mandat. Nous souhaiterions qu'elle remédie à cet état de choses au plus tôt. Nous voudrions examiner la question, ne plus nous heurter en permanence à un mur de silence et négocier une solution. En 1958, si je ne m'abuse, le Président du Chili, répondant à une question que lui posait le Secrétaire général de l'ONU, s'est déclaré prêt à ce que soit négociée une convention sur l'élimination des armes nucléaires. Le temps a passé et ces négociations n'ont toujours pas lieu. L'important, c'est de franchir un pas quelconque. Le représentant de la République islamique d'Iran a avancé à cet effet une proposition qui, pour être minimale - elle tendait à désigner un coordonnateur spécial chargé de la question -, n'a pas pu être acceptée non plus. Je veux exhorter les délégations à faire preuve de souplesse et à aborder l'examen de ces questions dans un esprit ouvert et sérieux. Nous ne pouvons pas continuer indéfiniment à occulter les problèmes. Nous devons savoir si nous voulons oeuvrer au désarmement international au sein de cette conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Chili pour sa déclaration.

Je voudrais, comme je l'ai annoncé au début de la présente séance plénière, inviter maintenant la Conférence à se prononcer sur la demande de participation, à titre d'observateur, aux travaux de l'instance en 1997 qu'a formulée la Côte d'Ivoire. Vous avez été saisis de cette demande par une note de la Présidente publiée sous la cote CD/WP.487. Puis-je considérer que la Conférence y fait droit ? Je ne vois pas d'objection.

Il en est ainsi décidé .

La PRESIDENTE : Comme vous le savez, des consultations intenses se poursuivent sur le projet de décision daté du 22 mai 1997 concernant la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel, de même que sur la proposition de programme de travail présentée par le Groupe des 21 dans le document CD/1462. Je vais continuer à déployer des efforts en ce sens pendant mon mandat. Cela dit, j'avais l'intention de vous proposer de tenir, immédiatement après la fin de la présente séance plénière, des consultations officieuses ouvertes à tous, en vue de poursuivre l'examen des propositions dont nous sommes saisis et d'essayer de dégager un consensus. J'avais l'intention de vous suggérer cela au vu du résultat des consultations tenues hier après-midi. Mais ce matin,

(La Présidente)

le représentant de la Finlande a exprimé le souhait de voir la Conférence se prononcer sur le projet daté du 22 mai. D'autres voix se sont fait entendre à l'appui de l'idée que la Conférence doit sortir enfin de l'inertie dans laquelle elle semble se complaire depuis le début de nos travaux.

Nous sommes au mois de juin et nous ne sommes encore parvenus à rien. De multiples propositions ont été avancées, comme l'ambassadeur Berguño vient de le rappeler, qui sont restées sans réponse. Ces propositions, qui émanent des uns et des autres, semblent être oubliées, ou ne pas recueillir l'adhésion générale, alors même qu'il paraît à nombre d'entre nous qu'une solution est toute proche. J'aimerais donc, à mon tour, lancer un appel à la Conférence pour que celle-ci se décide à se prononcer sur l'un ou l'autre des projets qui lui ont été soumis, qu'il s'agisse des mines terrestres antipersonnel, du programme de travail ou de l'élargissement de sa composition.

L'ambassadeur du Maroc a fait une proposition très intéressante. Je suis tout à fait disposée à tenir autant de séances plénières qu'il faudra pour traiter de la question dans sa globalité. Cela dit, je n'ai pas à vous rappeler que nous n'avons pas été en mesure de trouver un candidat aux fonctions de coordonnateur spécial pour cette question et le problème reste posé. Voilà donc l'appel que je lance à la Conférence. Nous pouvons continuer à siéger en plénière, si la Conférence le souhaite, en vue de prendre une décision sur le document daté du 22 mai concernant les mines antipersonnel ou sur la proposition de programme de travail dont le texte a été distribué le 5 juin, documents que toutes les délégations semblent être prêtes à examiner. J'attends que la Conférence me dise ce qu'elle entend faire et j'espère qu'elle souhaite dans son ensemble travailler et arriver enfin à un résultat. Je suis entre vos mains.

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. HERNANDEZ (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, je veux d'emblée vous féliciter de tous les efforts que vous déployez dans l'espoir de faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse dans laquelle celle-ci se trouve. Je veux aussi remercier le Ministre sénégalais des affaires étrangères de son excellente intervention.

Je crois que vous avez été très claire, Madame la Présidente, dans ce que vous venez de dire : des décisions s'imposent. Je voudrais revenir quelque peu en arrière et évoquer certains des points soulevés par les orateurs précédents. Je pense que la délégation argentine peut légitimement faire valoir son point de vue sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, car elle a toujours déployé des efforts très actifs et même acharnés afin que cette idée se concrétise. Nous sommes parfaitement d'accord pour dire qu'une décision s'impose et qu'il faut peut-être nommer un coordonnateur, mais nous craignons que les membres de la Conférence puissent difficilement accepter de se consacrer à cette question plutôt qu'à s'employer à faire intervenir un accord sur les questions de fond, ce qui est prioritaire. Cela ne signifie pas que l'instance ne puisse discuter de la question de l'élargissement de sa composition, mais il y a d'autres questions qui appellent son attention et elle doit faire preuve d'un certain sens des responsabilités dans ses travaux.

(M. Hernandez, Argentine)

Vous-même avez évoqué, Madame la Présidente, la proposition émanant du Groupe des 21, que la délégation argentine est disposée à examiner, bien entendu. Nous constatons que ce groupe a fait en sorte de proposer une formule que ses propres membres pouvaient accepter et nous comptons que la Conférence consacrera plusieurs séances à l'examen de ce projet afin que celui-ci puisse, en définitive, être accepté par d'autres groupes ou d'autres membres de la Conférence, à titre individuel. Je crains que, à certains égards et devant la nécessité urgente de prendre des décisions, nous mêlions tout. Il me semble que l'ambassadeur de la Finlande a demandé clairement et officiellement à la Conférence de prendre une décision. Sa demande a été incontestablement appuyée par l'ambassadeur du Chili, M. Berguño, et je pense, pour ma part, que la Conférence doit se prononcer sur la question, aujourd'hui même et à la présente séance. La délégation argentine est disposée à poursuivre la discussion sur d'autres questions, mais souhaite vivement que la Conférence, encore une fois, donne suite à la demande officielle qui lui a été faite afin qu'elle prenne une décision à la présente séance plénière officielle.

M. ORFI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous adresser mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. C'est pour ma délégation une source de vive satisfaction que de vous voir diriger nos débats. De même, nous avons été très heureux d'accueillir parmi nous aujourd'hui le Ministre sénégalais des affaires étrangères et de suivre la déclaration qu'il a faite devant la Conférence. Sa présence est une preuve supplémentaire de l'importance que le Sénégal attache aux travaux de cette instance.

La délégation de la République arabe syrienne a été surprise d'entendre l'ambassadeur de la Finlande demander qu'une décision soit prise à la présente séance concernant la désignation d'un coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel. En effet, le coordonnateur du Groupe des 21 nous avait indiqué ce qui suit, à l'issue des consultations tenues par la Présidente hier après-midi :

(L'orateur poursuit en anglais .)

La Présidente a constaté ce qui suit :

a) Il n'y a pas consensus sur l'idée de prendre une décision en séance plénière sur la proposition présentée le 22 mai 1997 concernant les mines terrestres antipersonnel;

b) Il a été suggéré que la Présidente tienne des consultations ouvertes à la participation de tous sur deux points, à savoir, la proposition datée du 22 mai 1997 et celle qu'a présentée le Groupe des 21 (CD/1462). Il y a lieu d'examiner ensemble ces deux propositions sans accorder la priorité à l'une ou à l'autre;

c) La Présidente tiendra demain des consultations officieuses ouvertes à la participation de tous.

(L'orateur poursuit en arabe .)

(M. ORFI, République arabe syrienne)

Je crois, Madame la Présidente, que vous avez là bien vu la situation. La délégation de la République arabe syrienne s'en tient aux constatations qui lui ont été communiquées concernant le résultat des consultations tenues hier et, sur cette base, n'a aucune objection à ce que des consultations officielles soient convoquées immédiatement après la présente séance plénière.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. L'orateur suivant sur la liste est le représentant de la Malaisie, à qui je donne la parole.

M. AHMAD JAZRI (Malaisie) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, comme c'est la première fois que je prends la parole, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Je voudrais aussi féliciter et remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Berdennikov, d'avoir dirigé nos débats avec compétence.

Je veux revenir sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, que le représentant de la Finlande a soulevée aujourd'hui; les ambassadeurs du Maroc et du Chili, appuyés par d'autres représentants, ont engagé l'instance à se pencher sur cette question, ce dont nous leur sommes reconnaissants. Il y a bien longtemps que la Malaisie a demandé à être admise à la qualité de membre de la Conférence; au début de la session de 1997, le chef de la délégation malaisienne, l'ambassadeur Hasmy Agam, est venu de New York pour évoquer entre autres devant la Conférence la question de l'élargissement de la composition de l'instance. Nous trouvons encourageant de voir la Conférence prêter à nouveau attention à cette question. Nous vous conjurons, Madame la Présidente, de mettre vos talents de diplomate au service de cette cause et de convaincre la Conférence d'ouvrir sans plus attendre un débat sur la question afin que ceux d'entre nous qui attendent toujours l'examen de leur candidature sachent où ils en sont et s'ils doivent attendre encore un an ou cinq ans ou s'ils peuvent commencer à se préparer à être membres à part entière de cet organe très important et à participer aux travaux de celui-ci. Pour ma part, je voudrais exhorter la Conférence à envisager sérieusement la possibilité de désigner un coordonnateur spécial, formule dont elle est censée être déjà convenue mais qui ne s'est pas concrétisée. Si aucune délégation n'est disposée à assumer cette responsabilité et si ce n'est pas trop demander, peut-être accepterez-vous, Madame la Présidente, de remplir vous-même ces fonctions.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne la parole à l'ambassadeur du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique)(traduit de l'espagnol) : Nous assistons à un débat qui ne nous mènera nulle part et qu'il vaudrait mieux tenir dans le cadre de consultations officielles. Comme d'autres représentants, j'ai cru comprendre, en apprenant le résultat de vos consultations d'hier, Madame la Présidente, que vous aviez constaté qu'il n'y avait pas consensus quant à l'idée de prendre une décision en séance plénière sur la proposition concernant les mines terrestres antipersonnel, datée du 22 mai. Je ne vois pas ce qui a pu changer dans l'intervalle, puisqu'il ne semble pas qu'un fait nouveau soit

(M. de Icaza, Mexique)

intervenir grâce auquel le consensus serait tout à coup possible aujourd'hui quant à l'idée de prendre la décision considérée. Dès lors que vous avez constaté hier, à l'issue de vos consultations, qu'il y avait lieu de tenir des consultations officieuses ouvertes à la participation de tous tant sur la proposition datée du 22 mai que sur celle qu'avait présentée le Groupe des 21 - dans laquelle celui-ci a évoqué aussi, encore qu'en des termes différents, la question de la désignation d'un coordonnateur pour la question des mines -, je pense que nous devrions procéder ainsi. Rien n'indique que les positions aient changé à cet égard.

La question des mines terrestres antipersonnel revêt pour la délégation mexicaine une très grande importance. Le Mexique a soutenu le processus engagé à Ottawa et y participe. Il est partie à la Convention de 1980. Il s'emploie à faire déclarer l'Amérique latine zone exempte de mines terrestres antipersonnel. Nous estimons que ces engins sont aveugles de par leur nature et nous sommes résolus à faire en sorte de les éliminer de la Terre tout entière. Nous partageons donc les inquiétudes d'un grand nombre de pays représentés ici au sujet de l'emploi, de la production et du transfert des mines terrestres antipersonnel et invitons ceux d'entre eux qui, avec un enthousiasme si manifeste, souhaitent engager immédiatement la Conférence du désarmement dans une procédure incertaine, tant par sa teneur que par sa durée, à participer aux travaux d'Ottawa dans le but de faire intervenir avant la fin de l'année une interdiction complète de l'emploi, de la production et du transfert de ces armes de destruction aussi lente que massive. Si ces pays ou si certains d'entre eux n'étaient pas en mesure d'accepter une interdiction totale de ces engins, ils pourraient fort bien ratifier le Protocole II se rapportant à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui, dans sa version modifiée, met à tout le moins des restrictions à l'emploi et au transfert de ces engins et laisse donc espérer que quelques personnes innocentes seront épargnées. S'ils ne peuvent ni participer aux travaux d'Ottawa ni ratifier le Protocole II modifié, ces pays pourront au moins ratifier la Convention de 1980 afin de pouvoir prendre part à la Conférence d'examen qui sera convoquée à une date très proche et lors de laquelle nous pourrions aussi avancer dans ce domaine précis des armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Par-dessus tout, nous invitons ces pays à ne pas jouer pour la galerie dans l'espoir de cacher à la Conférence le fait qu'ils ne souhaitent pas s'employer à trouver une solution et qu'ils cherchent en fait à entraver des travaux entrepris ailleurs.

M. HERNANDEZ (Argentine) (traduit de l'espagnol) : La délégation argentine ne trouve pas du tout surprenant que l'ambassadeur de la Finlande ait demandé à la Conférence de se prononcer aujourd'hui sur la question considérée. Après tout, la Conférence en parle depuis des semaines et des mois. Ma délégation trouve bien plus étrange que la Conférence n'ait pas eu le courage de prendre cette décision ou que ses membres n'aient pas pu se mettre d'accord sur ce point. La délégation argentine est très préoccupée par le fait que certains pays font obstacle aux travaux de la Conférence du désarmement, ce qu'elle trouve incompréhensible. Je suis très heureux des invitations qui ont été faites à mon pays, qui les a, bien entendu, devancées. L'Argentine accorde à la question des mines terrestres antipersonnel un rang de priorité élevé et participe aux travaux de toutes les instances qui, de par le monde,

(M. Hernandez, Argentine)

ont entrepris des négociations à ce sujet. Il n'est donc nullement nécessaire d'engager l'Argentine à y prendre part. Encore une fois, nous ne comprenons pas pourquoi la Conférence ne peut pas prendre de décision à la présente séance plénière officielle. Nous n'estimons pas, non plus, qu'il faille faire intervenir un consensus pour que le Président puisse user de ses prérogatives. Si nous persistons dans cette voie, il nous faudra bientôt décider par consensus de tenir ou non des séances plénières. C'est bien là le danger qui nous guette. Il va de soi que j'informerai mon gouvernement de tout ce qui s'est passé à la présente séance. Je veux, toutefois, insister encore pour que nous prenions à la présente séance plénière une décision officielle, non pas pour la galerie, mais dans notre intérêt propre, afin d'assumer ainsi les responsabilités qui sont les nôtres en tant que membres de l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement.

M. SVOBODA (République tchèque) (traduit de l'anglais) : La délégation tchèque appuie sans réserve ce qu'a dit le représentant de la Malaisie et applaudit aux interventions faites par les représentants de la Finlande, du Maroc et du Chili concernant la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je n'ai que deux observations à faire. Tout d'abord, le texte que nous a lu le représentant de la République arabe syrienne était, je suppose, le compte rendu des consultations tenues par la Présidente qu'avait établi le représentant du Groupe des 21 qui a assisté à ces consultations. J'ai toujours pensé qu'il vaudrait mieux demander au secrétariat de faire le compte rendu de telles consultations, pour éviter tout problème. J'ai d'ailleurs proposé cela au Secrétaire général adjoint, qui ne m'en a pas été reconnaissant. J'admets que cela ne serait pas chose facile, mais au moins le compte rendu serait-il alors le même pour nous tous. En effet, je dois avouer que le texte qui nous a été lu - et je ne doute pas une seconde que c'était là le compte rendu établi en toute sincérité par l'un des participants aux consultations - ne correspond pas au bilan qui en a été dressé pour d'autres membres de la Conférence. C'est une question épineuse sur laquelle nous devrions nous pencher lorsque nous examinerons la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, par exemple.

Quant à ma seconde observation, qui me paraît être plus importante que la première, je pense qu'il serait très dangereux d'acquiescer à l'idée, Madame la Présidente, que vous ne sauriez poser une question à la Conférence sans qu'il y ait consensus sur le fait de soulever cette question. De l'avis de ma délégation, cela ne peut pas se justifier. Nous ne pensons pas qu'un organisme international quel qu'il soit fonctionne de cette manière et cela nous paraît être le meilleur moyen de faire en sorte que la Conférence du désarmement cesse toute activité. Bien entendu, toute délégation a le droit de rejeter une proposition quant au fond lorsque celle-ci est examinée, mais je vois mal comment une délégation pourrait s'opposer à ce qu'il en soit référé à la Conférence. Je crains vraiment que, si nous laissons faire cela, nous ne sortions jamais de l'impasse dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui.

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Par conséquent, je veux, à la suite du représentant de l'Argentine, appuyer fermement la demande que l'ambassadeur de la Finlande vous a adressée, Madame la Présidente, tendant à ce que vous posiez simplement la question de savoir s'il y a des objections à la proposition de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel compte tenu des résultats des négociations et consultations menées par votre prédécesseur.

Mme ANDERSON (Irlande) (traduit de l'anglais) : Je n'avais nullement l'intention de demander la parole à la présente séance, aussi évoquerai-je très brièvement et tout à fait officieusement la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Certains des orateurs qui m'ont précédée ce matin ont appelé l'attention sur cette question - ce dont je les remercie - en lui accordant une certaine place au cours de leurs interventions. Pour ma part, je veux insister avec la dernière énergie pour que la Conférence prenne une décision et agisse à cet égard. Je pense sincèrement que la délégation irlandaise, comme bien d'autres, a fait preuve d'une patience extraordinaire en la matière. Quant à l'Irlande, il y a 15 ans que le pays a demandé à être admis à la qualité de membre de la Conférence. Nous sommes revenus sur la question à l'occasion, dans un cadre officiel aussi bien qu'officieux. En toute sincérité, nous n'avons pas voulu l'évoquer trop souvent ni avec trop d'insistance, sachant qu'il y avait, outre la question de l'augmentation du nombre des membres, tant de questions de fond réellement importantes que la Conférence devait aborder. Je ne puis qu'adhérer pleinement à l'appel que vous avez lancé à la Conférence ce matin, Madame la Présidente, afin que l'instance commence ses travaux de fond. Nous savons bien qu'il y a plusieurs domaines où il importe au plus haut point de lancer de tels travaux, qu'il s'agisse de l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire ou des mines terrestres ou encore du désarmement nucléaire. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu revenir trop souvent sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Cela dit, nous sommes vraiment à bout de patience. Vous vous souviendrez que, en juin de l'an dernier, les pays formant le Groupe des 23 ont été admis à la qualité de membre, ce dont nous nous sommes réjouis. Nous avons été encouragés par les déclarations qui nous ont paru sincères à l'époque - et nous croyons toujours qu'elles l'étaient - selon lesquelles un très grand nombre de délégations ont affirmé que la question de l'élargissement de la composition de la Conférence n'était pas close pour autant et que l'instance prenait à l'égard des autres candidats un engagement de bonne foi de rester saisie de la question et de l'avancer. C'était il y a 12 mois déjà.

Au début de la présente session, à la première séance, si je ne m'abuse, le Président a constaté qu'il y avait consensus sur l'idée de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question. Il fallait donc trouver la personne qui accepterait d'entreprendre ces tâches. Des assurances de toutes sortes ont été données aux groupes qui auraient pu craindre, en proposant un de leurs membres comme coordonnateur pour cette question, de ne pas pouvoir désigner d'autres membres comme coordonnateur pour une question qui leur importait davantage. Il semble que la Conférence ait ainsi joué au furet, puisque pas une seule personne n'a accepté d'être coordonnateur pour la question de l'élargissement de la composition de l'instance. Peut-être ai-je mal compris. Il n'est pas toujours facile,

(Mme Anderson, Irlande)

en qualité d'observateur, de savoir exactement ce qui se passe entre toutes les délégations. Toutefois, c'est bien là ce qu'ont compris les pays dont la candidature à la qualité de membre est en attente, à savoir que personne ne voulait entreprendre cette tâche. Comment qualifier ce message qui nous est donné, à nous qui attendons depuis si longtemps, à nos gouvernements, ainsi qu'au grand nombre d'entre nous qui souhaitent réellement contribuer aux travaux de la Conférence en qualité de membre à part entière ?

L'idée a été lancée qu'il faudrait accorder une attention toute particulière à cette question en séance plénière. Il est question d'un coordonnateur et n'importe quel mécanisme, ce me semble, vaut mieux que rien du tout. Si je ne m'abuse, sept nouveaux pays ont demandé leur admission à la qualité de membre depuis la dernière fois que cette question a été examinée. La seule formule au sujet de laquelle j'aurais quelque hésitation est celle qu'a proposée notre collègue malaisien qui, je le sais, partage tout à fait notre point de vue et est gagné par le même sentiment d'impatience : celui-ci a suggéré que la Présidente recommande elle-même une solution. J'appuierais entièrement cette formule si je pensais qu'elle pouvait produire des résultats concrets. Bien sûr, je ne révoque pas en doute les compétences de l'une quelconque des personnes qui ont présidé la Conférence, mais, il faut bien le dire, depuis que je suis arrivée à Genève, il y a deux ans, je pose systématiquement la question à chacun des présidents et chacun s'efforce de bonne foi de faire avancer les choses. Il me semble, toutefois, que l'affaire requiert l'attention d'un coordonnateur qui puisse y consacrer des efforts plus soutenus et peut-être à plus long terme. Bref, j'acquiescerais à tout mécanisme susceptible de déboucher rapidement sur des résultats concrets. Encore une fois, je reconnais qu'il y a à l'ordre du jour de la Conférence un grand nombre de questions de fond qui revêtent une importance énorme : nous ne voulons nullement distraire les membres de l'instance des progrès qu'ils sont en mesure d'accomplir dans ces domaines, mais nous souhaitons qu'ils puissent avancer parallèlement dans le règlement de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie l'Ambassadrice de l'Irlande de son intervention. Il reste neuf orateurs inscrits : il s'agit des représentants de la Turquie, de la Chine, du Myanmar, du Chili, du Mexique, de l'Inde, des Etats-Unis d'Amérique, des Pays-Bas et de la Pologne. Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. KESKINTEPE (Turquie) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, étant donné que l'ambassadeur de la Turquie a eu l'occasion, à la dernière séance plénière, de vous féliciter de votre accession à la présidence, je me bornerai à aborder les questions à l'examen.

Je tiens à remercier le Groupe des 21 de sa proposition de programme de travail qui a été publiée sous la cote CD/1462. La délégation turque accueille aussi avec satisfaction la proposition de mandat d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire. Nous examinerons attentivement cette proposition. Nous avons pris note des déclarations faites la semaine dernière par certains membres du Groupe des 21, qui faisaient observer que l'élaboration du document relatif au programme de travail avait exigé beaucoup d'efforts et que le Groupe avait fait là une tentative sérieuse d'arriver à un terrain d'entente

(M. Keskinetepe, Turquie)

pour que la Conférence puisse sortir de l'impasse dans laquelle elle se trouvait. Nous avons étudié avec soin l'ensemble de la proposition. Il se peut que ses éléments ne recueillent pas tous l'adhésion des membres de la Conférence, mais nous avons déterminé lesquels d'entre eux pouvaient en être séparés et faire l'objet de décisions distinctes, dont le tout pourrait former le programme de travail de l'instance pour la dernière partie de la présente session.

La délégation turque est favorable à l'idée de rétablir des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la transparence dans le domaine des armements, ainsi qu'à celle de créer un comité spécial sur l'arrêt de la production de matières fissiles de qualité militaire. Nous pourrions aussi accepter que soient désignés des coordonnateurs spéciaux pour étudier les questions de l'élargissement de la composition de la Conférence, de l'ordre du jour de l'instance et de l'amélioration et de l'efficacité de son fonctionnement. A notre avis, toutefois, il faudrait commencer par prendre les décisions qui s'imposent aujourd'hui. Nous pensons au projet de décision daté du 22 mai 1997 concernant la désignation d'un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel, laquelle réclame notre attention dans l'immédiat, et d'autant plus étant donné, les déclarations faites par certains représentants ici. S'il était possible de prendre cette décision maintenant, à la présente séance plénière, la Conférence pourrait ensuite se prononcer sur d'autres propositions. La délégation turque s'associe donc aux autres représentants qui ont appuyé la demande formulée par l'ambassadeur de la Finlande.

M. WANG (Chine) (traduit du chinois) : Madame la Présidente, je voudrais laisser à l'ambassadeur de la Chine la possibilité de vous adresser formellement ses félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence.

La délégation chinoise a assisté hier après-midi aux consultations tenues par la Présidente avec les coordonnateurs de groupes. Comme j'ai participé directement à ces consultations, je suis en mesure d'affirmer que le résumé fait par la Présidente à l'issue de ses consultations et qu'a repris le représentant de la République arabe syrienne est exact. Je dirais même qu'il l'est mot pour mot. J'ajouterai que, même s'il a été rédigé par le coordonnateur du Groupe des 21, le texte lu par le représentant de la République arabe syrienne correspond en tous points à ce qu'a dit la Présidente. Nous n'avons pas eu le temps de voir avec le Groupe des 21 si son texte reflétait exactement le résumé fait par la Présidente. Je tiens, cependant, à préciser que, au cours de ces consultations, un groupe a dit clairement en plusieurs occasions qu'il était disposé à examiner la proposition du Groupe des 21 concernant le programme de travail. Un autre groupe a indiqué qu'il n'envisagerait d'examiner la proposition en question que lorsque la Conférence se serait prononcée sur l'idée de désigner un coordonnateur chargé de la question des mines terrestres antipersonnel.

La Présidente a posé deux questions : celle de savoir si la Conférence devait décider directement de désigner ou non ce coordonnateur et celle de savoir si, comme elle le suggérait elle-même, il fallait commencer par tenir

(M. Wang, Chine)

des consultations officieuses après la séance plénière officielle. Il n'a été répondu à aucune de ces deux questions. Cela signifie que certains pays préféreraient que la Conférence décide directement de la désignation d'un coordonnateur, tandis que d'autres opteraient plutôt pour la solution des consultations officieuses. Quoi qu'il en soit, il ressort des consultations tenues hier par la Présidente et des débats de la présente séance que, à ce stade, il n'y a toujours pas consensus au sein de la Conférence sur la désignation d'un coordonnateur chargé de la question des mines terrestres antipersonnel.

L'ambassadeur du Chili vient de nous rappeler qu'il convenait de respecter les dispositions du règlement intérieur de la Conférence. La délégation chinoise est entièrement d'accord avec lui. L'un des articles les plus importants de ce règlement intérieur dispose que la Conférence prend ses décisions sur la base du consensus. Comme le consensus n'est pas encore intervenu, la délégation chinoise accepte, pour accélérer les choses, la proposition faite par la Présidente tendant à lever la séance plénière et à tenir immédiatement des consultations officieuses afin d'examiner la proposition du Groupe des 21 concernant le programme de travail ainsi que le projet de décision concernant la désignation d'un coordonnateur pour la question des mines terrestres antipersonnel. La délégation chinoise prendra part de bonne foi à ces consultations officieuses.

M. AYE (Myanmar) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous dire à nouveau combien j'apprécie l'excellent travail que vous faites au nom de la Conférence du désarmement. Je veux aussi remercier votre prédécesseur, l'ambassadeur Berdennikov, qui a dirigé nos travaux avec tant de compétence durant son mandat. Je tiens également à vous dire que j'ai été profondément sensible à la déclaration importante faite ce matin par S. E. le Ministre sénégalais des affaires étrangères.

Je poursuis cette intervention en ma qualité de coordonnateur du Groupe des 21. Je rappelle que, au cours des consultations tenues par la Présidente hier, j'ai évoqué la proposition du Groupe qui avait été présentée à la Conférence en séance plénière le 5 juin puis publiée sous la cote CD/1462 et qui avait trait au programme de travail de la Conférence pour 1997. Au cours des consultations tenues après la présentation de ce document, plusieurs délégations ont salué cette proposition, qui leur paraissait être de nature à faire progresser les travaux de la Conférence. Lors des consultations d'hier, j'ai insisté aussi sur le fait que le Groupe continuait à accorder le rang de priorité le plus élevé à la question du désarmement nucléaire. Le Groupe des 21 constate qu'il n'y a pas encore consensus au sein de la Conférence sur les modalités d'un examen des différentes questions inscrites à l'ordre du jour de l'instance. Il demande donc à la Présidente de poursuivre ses consultations dans l'espoir de faire intervenir un consensus. Je rappelle encore que, à l'issue d'un très large échange de vues hier, la Présidente a pu constater, comme l'a dit le représentant de la République arabe syrienne, que, premièrement, il n'y avait pas consensus sur l'idée de prendre une décision en séance plénière sur la proposition présentée le 22 mai 1997 concernant les mines terrestres antipersonnel; que, deuxièmement, il avait été suggéré que la Présidente tienne des consultations ouvertes à la participation de tous sur deux points, à savoir la proposition datée du 22 mai 1997 et celle

(M. Aye, Myanmar)

qu'avait présentée le Groupe des 21, soit le document CD/1462, et qu'il y avait lieu d'examiner ensemble ces deux propositions sans accorder la priorité à l'une ou à l'autre; et que, troisièmement, la Présidente tiendrait aujourd'hui des consultations officielles ouvertes à la participation de tous. Il semble qu'il y ait confusion sur le point de savoir ce que la Présidente a décidé à cet égard. L'anglais n'étant pas ma langue maternelle, il se peut que je me sois mal exprimé en présentant au Groupe des 21 les constatations de la Présidente ou que je n'aie pas su exprimer ses constatations simplement. Je vous prie de m'en excuser. Pour mettre les choses au clair, je demanderai à la Présidente de bien vouloir reprendre elle-même ses constatations. A ce propos, je voudrais remercier sincèrement le représentant de la République populaire de Chine, qui a confirmé l'exactitude du rapport que j'ai fait au Groupe des 21 en ma qualité de coordonnateur. Il a été proposé que, pour éviter toute confusion à l'avenir, le secrétariat soit chargé de rendre compte de telles consultations. La délégation du Myanmar est favorable à cette proposition.

M. BERGUÑO (Chili) (traduit de l'espagnol) : En ce qui concerne l'intervention faite par mon ami l'ambassadeur du Mexique, je voudrais dire très brièvement et tout à fait incidemment que les pays, dont le Chili, qui insistent pour que la question des mines terrestres antipersonnel soit examinée à la Conférence du désarmement ne cherchent pas, à mon sens, à entraver le processus engagé à Ottawa. Nous pensons que tous les efforts constructifs qui seraient déployés pour mettre fin à ce fléau devraient être salués par la communauté internationale. Quant aux questions de procédure qui ont été soulevées par suite de l'intervention du représentant du Royaume-Uni et qui sont importantes, je veux remercier les représentants de la République arabe syrienne, de la Chine et du Myanmar des explications qu'ils nous ont fournies. En même temps, je suis très inquiet de la teneur des constatations en question et du fait que celles-ci ne correspondent pas au résumé qui a été fait des consultations et des positions des groupes.

Si les trois groupes sont effectivement parvenus à la conclusion que la proposition datée du 22 mai 1997 et celle du Groupe des 21 (CD/1462) devaient être examinées ensemble sans que la priorité soit accordée à l'une ou à l'autre et si c'est là ce qu'a constaté la Présidente, la délégation chilienne se rangera certainement à l'avis général encore que contre son gré, car c'est là une démarche qui n'est pas conforme aux règles tacites qui ont guidé notre participation, d'ailleurs active, à l'élaboration et à l'approbation de la proposition de programme de travail qui est reproduite dans le document CD/1462. L'un des principes fondamentaux qui ont sous-tendu l'adoption provisoire du programme de travail par le groupe était que cette proposition ne devait pas faire obstacle aux travaux de la Conférence ni servir de prétexte à une telle obstruction, ni entraver le progrès sur des propositions que la Conférence aurait déjà commencé à examiner. Lorsque j'ai évoqué le règlement intérieur de l'instance, je pensais aussi, bien entendu, aux dispositions relatives à l'ordre de priorité que nous devrions normalement respecter. De la sorte, il convient d'appliquer les dispositions du règlement intérieur aux fins de l'examen des deux propositions, à savoir celle qui trace le cadre dans lequel nous voudrions faire entrer toutes les questions, y compris les mines terrestres antipersonnel, et celle du 22 mai 1997, qui est antérieure. Malheureusement, la conduite que j'ai voulu susciter a été mal

(M. Berquño, Chili)

comprise ou était erronée. Si les constatations de la Présidente sont exactes et que les trois groupes acceptent effectivement ce que la délégation chilienne ne peut pas admettre au motif que cela est contraire aux méthodes de travail et aux règles de procédure de la Conférence, je ne peux que protester. En effet, nous allons ainsi continuer à empêcher la Conférence du désarmement de travailler. Nous pensons qu'il est parfaitement légitime, encore une fois, de continuer à s'interroger non seulement sur la question des mines terrestres antipersonnel, mais aussi sur l'idée d'un comité spécial du désarmement nucléaire, comme sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et sur n'importe quelle autre question. Une délégation nous a prêté l'intention de dissoudre les groupes, ce que nous ne voulons pas, encore une fois : les groupes revêtent une grande importance et nous avons tous confiance en nos coordonnateurs. Nous comptons tous sur la discrétion de la Présidente, sur ses connaissances et les talents qu'elle mettra à régler cette question, mais il ne demeure pas moins que les règles doivent être claires pour tous. La délégation chilienne peut difficilement admettre cet état de choses, car cela est contraire à la manière dont la proposition de programme de travail a été acceptée par le Groupe des 21, au sein duquel il était entendu que cette proposition ne devait pas entraver quelque autre proposition. Je comprends bien que le représentant du Myanmar proteste que l'anglais n'est pas sa langue maternelle, mais ce n'est pas la mienne non plus. Si j'ai bien compris, les délégations pensent que nous pouvons aborder, au cours des consultations prévues, les deux propositions sans accorder la priorité à l'une ou à l'autre, ce qu'il m'est difficile d'accepter. Si c'est là ce qu'a décidé la Présidente, la délégation chilienne ne peut que respecter cette décision, encore qu'elle le fasse à contrecœur, comme je l'ai dit.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, comme j'ai déjà eu l'occasion de vous adresser mes félicitations lors de ma dernière intervention, je ne vais pas me répéter. Quoi qu'il en soit, vous pouvez être assurée de la coopération de la délégation indienne.

J'ai deux observations à faire. La première concerne la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Je suggère que la Présidente tienne des consultations et désigne, dans les huit jours, un collaborateur qui serait chargé de cette question. Je dois vous avouer du même coup qu'il ne faut pas songer à moi pour cette tâche, car je vais quitter Genève, mais je pense qu'il est grand temps de prendre une telle décision. En effet, au moins deux de nos collègues, si ce n'est trois ou quatre, sont irrités à l'extrême - et à très juste titre - de la manière dont la Conférence s'y prend à cet égard. Je suggère donc, en m'écartant quelque peu de la proposition malaisienne, que la Présidente prenne une semaine en vue de désigner un collaborateur qui ferait fonction de coordonnateur spécial chargé de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence.

Ma seconde observation concerne le programme de travail de la Conférence. Je pense qu'il est inutile de tourner indéfiniment autour de cette question. La position de l'Inde est reflétée dans la proposition émanant du Groupe des 21 et la délégation indienne s'est exprimée sur la proposition australienne. De fait, si j'ai bien compris - mais je ne veux pas m'avancer trop - la proposition du Groupe des 21 est une version modifiée de la proposition australienne. Je veux suggérer simplement que la Présidente

(Mme Ghose, Inde)

procède à des consultations officieuses sur le meilleur moyen de faire intervenir un consensus à ce sujet. Cela fait six mois que nous tenons différentes consultations ouvertes à la participation de tous. Cela a été éprouvant, mais je n'ai rien à y objecter. La Présidente pourrait parfaitement, à mon sens, tenir des consultations officieuses ouvertes à la participation de tous, que ce soit ici, dans la salle des conseils, ou ailleurs, ou encore dans le cadre des groupes. Quoi qu'il en soit, l'organisation de consultations officieuses dans le but de trouver une formule susceptible de recueillir le consensus me paraît être la seule manière dont nous puissions avancer aujourd'hui. Je ne pense pas que nous rendions service à la Conférence en continuant à agir comme nous l'avons fait jusqu'ici. Pour avancer à ce stade, nous devons laisser à la Présidente le soin de tenir une semaine durant des consultations officieuses dans l'espoir de trouver une formule qui recueille l'adhésion de tous, en lui demandant de faire rapport à la Conférence en séance plénière jeudi prochain sur le résultat de ces consultations. Nous verrons alors ce qu'il y a lieu de faire.

La PRESIDENTE : Je remercie l'Ambassadrice de l'Inde de ses différentes suggestions dont j'ai pris bonne note. Je donne maintenant la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Comme c'est la première fois que je prends la parole sous votre direction en séance plénière officielle, permettez-moi de vous dire, Madame la Présidente, que je suis heureuse de vous voir accéder à votre tour à la présidence alors que nous sommes arrivés à ce point important de nos travaux. Je voudrais aussi vous assurer de l'appui de la délégation des Etats-Unis.

On nous a dit maintes fois au cours de ces dernières semaines, dans le cadre de consultations officielles ou officieuses, qu'il n'y avait pas consensus sur l'une ou l'autre des questions soumises à l'examen de la Conférence. Il y a eu aussi des appels à la transparence au sein de cette instance qui étaient pleins de sous-entendus. Malheureusement, l'expression "absence de consensus" n'est pas elle-même parfaitement claire et ne nous apporte pas ce dont nous avons besoin pour progresser. Nous sommes aujourd'hui le 12 juin, déjà. La délégation finlandaise a demandé qu'une décision soit prise aujourd'hui sur la proposition datée du 22 mai et publiée sous la cote CD/1458, telle qu'elle a été modifiée par tous les membres de la Conférence dans le cadre de consultations officieuses, le texte définitif étant maintenant disponible dans toutes les langues.

Je tiens à faire observer que les consultations tenues hier par la Présidente ne constituent pas, non plus que d'autres consultations de cette nature, un cadre dans lequel la Conférence puisse prendre des décisions. Il s'agit là en fait d'un biais par lequel le Président peut déterminer comment procéder dans le cadre des séances officielles. La Conférence plénière est compétente pour prendre des décisions. Il me semble qu'aucune conclusion à laquelle nous serions arrivés lors de consultations officieuses tenues par le Président puisse nous lier alors que nous sommes réunis en séance plénière officielle, où nous sommes censés prendre effectivement des décisions. Je veux donc lancer un appel à la transparence et exprimer le souhait que nous prenions une décision afin de savoir où nous en sommes. Dans cet esprit,

(Mme Crittenberger, Etats-Unis d'Amérique)

j'appuie la proposition tendant à ce que la Conférence se prononce aujourd'hui sur le texte publié sous la cote CD/1458, tel qu'il a été modifié par les membres dans le cadre de consultations officieuses.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique pour son intervention et pour les paroles qu'elle a adressées à la présidence. J'invite maintenant le représentant des Pays-Bas à prendre la parole.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je me joins à ceux qui vous ont adressé leurs félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence - vous avez assumé là des responsabilités certes lourdes. La délégation néerlandaise a apprécié la déclaration réfléchie qu'a faite le Ministre des affaires étrangères de votre pays, son S. E. M. Moustapha Niasse. Enfin, je voudrais moi aussi remercier votre prédécesseur à la présidence de la Conférence, l'ambassadeur Berdennikov, auquel nous devons d'avoir pris l'initiative qui nous a conduits au coeur du débat de ce matin, à savoir, la décision que la Conférence devrait prendre concernant la proposition faite par notre collègue finlandais.

Depuis quelque temps déjà, les Pays-Bas sont inquiets de la situation qui règne à la Conférence, qui ne semble pas être prête à entreprendre des travaux concrets. Certes, nous nous attendions que la Conférence, après la conclusion des négociations sur cette question très importante qu'était l'interdiction complète des essais nucléaires, allait traverser une année difficile, durant laquelle elle aurait à déterminer ce qu'elle pourrait ou ne pourrait pas faire. Cela dit, les inquiétudes de la délégation néerlandaise sont devenues plus vives au cours de ces dernières semaines et aujourd'hui encore : bien sûr, nous n'effectuons aucun travail concret, mais pis encore nous ne paraissions pas être au clair - je veux espérer que ce n'est là qu'une impression - sur la manière dont nous devons parvenir à une décision. Cela fait plusieurs mois que l'on semble vouloir diminuer, si je puis dire, l'importance du rôle qui revient au Président de la Conférence. Il n'est que de rappeler à cet égard ce qui s'est passé alors que la Roumanie, puis la Fédération de Russie ont assuré la présidence de l'instance. Je me souviens très bien que, aux dires d'aucuns dans cette salle, les membres de l'instance devaient se consulter et se mettre d'accord sur la manière de tenir les consultations au sujet de notre prétendu programme de travail. Nous constatons aujourd'hui que les membres ne semblent pas être d'accord sur le point de savoir s'ils l'étaient hier - ça devient compliqué - pour dire qu'il n'y avait pas consensus sur les modalités à suivre en vue de faire intervenir un consensus sur la proposition finlandaise. J'entends des rires, mais je vous assure que nous risquons d'être confrontés à de très graves difficultés si nous procédons ainsi et s'il faut vraiment commencer par se mettre tous d'accord sur les modalités à suivre pour dégager un consensus et prendre une décision. Ceux qui se feront l'avocat d'une telle démarche usurpent les pouvoirs du Président de la Conférence et si nous nous engageons dans cette voie, je ne donne pas cher de l'avenir de la Conférence. Comme d'autres ici présents, je puis accepter sans difficulté qu'il doit y avoir consensus sur les questions de fond, mais j'aurais de sérieuses objections à formuler contre l'idée que les questions de procédure doivent aussi faire l'objet d'un consensus. Je pense qu'il appartient au Président de trancher de telles

(M. Ramaker, Pays-Bas)

questions et non pas à la Conférence et que, en l'occurrence, vous n'avez certes pas la tâche facile, madame la Présidente, comme l'a dit tout à l'heure l'Ambassadrice de l'Inde. Je ne sous-estime pas les difficultés auxquelles la Conférence est confrontée, mais je crois qu'il y a lieu d'opérer quelques distinctions fondamentales pour qu'il soit réellement possible d'avancer dans nos travaux. Comme d'autres représentants, je pense que nous devons préserver avec soin les prérogatives de celui ou de celle qui préside la Conférence. Nous devons avoir conscience que le Président a des responsabilités propres. Je suis sûr que nous parviendrons à une solution si nous gardons ces prémisses à l'esprit.

M. PÁC (Pologne) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, la délégation polonaise a déjà eu l'occasion de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence.

En ma qualité de représentant du troisième pays auteur de la proposition datée du 27 mars tendant à nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel (CD/1452), je voudrais reprendre à mon compte les déclarations faites et les questions posées à cet égard par les représentants de la Finlande, du Chili, du Royaume-Uni et d'autres pays encore. Pourquoi ne prendrions-nous pas une décision aujourd'hui même ? La proposition présentée par les trois pays a donné lieu à un débat assez important et a même fait l'objet d'un accord assez large entre les délégations. Il a d'ailleurs été convenu le 22 mai d'un texte ad referendum. Qu'en est-il des instructions que nous étions convenus de demander et que tous ont dû recevoir dans l'intervalle ? Pourquoi ne pourrions-nous pas prendre maintenant la décision qui s'impose compte tenu de ces instructions ? Il faut établir aujourd'hui, à la présente séance, s'il y a ou non consensus. Nous ne devons pas nous dérober en invoquant des positions de groupes ou des décisions prises ailleurs.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je vois que le dialogue de sourds continue. Je ne veux pas y participer, mais simplement revenir à ma proposition initiale : Pourrions-nous décider - ce serait peut-être l'une des premières décisions que nous prendrions aujourd'hui - de consacrer avant la fin de votre mandat, madame la Présidente, la séance plénière du 26 juin à la question de l'élargissement de la composition de la Conférence, pour que toutes les délégations puissent faire des déclarations et préciser leur position ? Je pense comme l'ambassadrice Ghose qu'il faudrait peut-être nommer un collaborateur pour la question, mais s'il ne s'est pas trouvé de coordonnateur spécial, je doute que l'on trouve un collaborateur du Président. Je crois qu'il y a à ce manque de volontaires des raisons bien réelles - le fait d'en débattre en plénière permettra de clarifier les positions des uns et des autres, de voir peut-être se dessiner certains points communs et d'amener beaucoup de délégations à s'intéresser plus avant à cette question, qui est importante et que nous avons tous pris l'engagement de poursuivre; et à constituer ce mécanisme qu'est le coordonnateur spécial, pour qu'il nous soit possible de travailler.

Je crois qu'il faut faire une proposition pratique. Je suggère donc que la séance du jeudi 26 juin soit consacrée à l'examen de la question de l'élargissement de la Conférence et que tous s'y préparent. Je ne propose pas

(M. Benjelloun-Touimi, Maroc)

de faire cela la semaine prochaine, parce que c'est un sujet important et il faut que nous puissions consulter nos capitales et nous préparer. Cela donnera à ceux qui attendent leur admission depuis 15 ans la possibilité de se faire une idée des problèmes et des perspectives. La Conférence s'acquittera ainsi de ses engagements, puisqu'elle a franchi une première étape en juin 1996 en acceptant les 23 Etats et s'est engagée alors à examiner toutes les autres candidatures qui lui seraient présentées par la suite. J'aimerais qu'une décision soit prise avant la fin de la présente séance, car je voudrais savoir si tous sont disposés à examiner une question qui nous intéresse au plus haut point, étant donné que cette conférence doit être représentative de la communauté internationale. Je crois que beaucoup de pays ayant le statut d'observateur mériteraient d'être membres à part entière de la Conférence. Bref, je propose que nous consacrons la séance plénière du jeudi 26 juin à cette question et que nous nous préparions à faire la lumière sur notre conception d'un nouvel élargissement de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Maroc. Je demanderai naturellement à la Conférence de se prononcer sur la proposition tout à fait concrète qui vient d'être faite, tendant à consacrer la séance plénière du jeudi 26 juin 1997 à l'examen de la question de l'élargissement de sa composition. Je donne la parole au représentant de Cuba.

M. AMAT FORES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, je veux m'associer à ceux qui vous ont félicitée de votre accession à la présidence de la Conférence et de la manière dont vous conduisiez nos débats difficiles. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur pour le travail qu'il a fait et saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre sénégalais des affaires étrangères, qui nous a fait l'honneur de venir nous exposer ses idées et ses pensées.

Cela fait des semaines que l'on nous parle de l'impasse dans laquelle se trouve la Conférence - je me demande si nous sommes bien dans une impasse ou si nous avons perdu tout ce temps-là à avancer à l'aveuglette. De multiples propositions de toutes sortes ont été faites alors que nous n'avons même pas procédé à la formulation de notre plan de travail, comme le stipule le règlement intérieur de la Conférence - autant chercher à construire une maison et se demander comment poser le toit, si la terrasse ne fera pas problème et s'il faut commencer par la terrasse ou par les fenêtres, sans avoir établi de plans au préalable.

Le règlement intérieur de la Conférence est très clair : il est dit aux paragraphes 27 et 28 que, au début de chaque session annuelle, la Conférence adopte son ordre du jour pour l'année et que, sur la base de cet ordre du jour, elle établit au début de sa session annuelle son programme de travail, qui doit comprendre un calendrier de ses activités pour cette session. Nous avons pu constater que plusieurs propositions nous ont empêchés de faire exactement cela alors qu'il le faut absolument pour savoir où nous allons. Il est constamment question de transparence et le mot est devenu presque un cliché, mais certaines des propositions faites paraissent être des écrans de fumée qui, comme nous le savons tous, ne rendent pas les choses transparentes mais, au contraire, nous empêchent d'en voir la substance.

(M. Amat Fores, Cuba)

Le Groupe des 21 a présenté une proposition dans l'espoir de faire sortir la Conférence de l'impasse, mais je crois que le mieux serait de rédiger effectivement notre programme de travail et de demander à chacun de dire exactement, dans la transparence, quelles questions il souhaiterait voir examiner dans le cadre du programme de travail et celles que la Conférence ne devrait pas aborder, à son avis. Il nous faut cesser de tourner autour du pot et indiquer clairement les positions de chacun de nos pays concernant les questions que la Conférence doit examiner. L'ambassadeur du Chili a fait observer que les délégations se posaient beaucoup de questions. Je me demande, pour ma part, ce qu'il en est de la proposition de programme de travail et de la question du désarmement nucléaire. Je pense que le Groupe des 21 a fait preuve de souplesse et a élaboré une formule qui devrait nous aider à sortir de l'impasse. En définitive, il me semble que nous devons tenir les consultations dont il est question depuis si longtemps et passer à autre chose pour cesser d'avancer à tâtons. Je crois, surtout, qu'un programme nous aiderait à diriger les travaux que nous devons entreprendre dans le temps qui nous reste avant la fin de la présente session. Or, le temps passe et nous devons nous acquitter de nos tâches au plus vite.

M. CAMPBELL (Australie) (traduit de l'anglais) : Je veux ajouter ma voix à celle des délégations qui appuient à présent la proposition avancée par la Finlande à la présente séance et tendant à ce que nous nous prononcions aujourd'hui en plénière sur le projet de décision daté du 22 mai par lequel la Conférence déciderait de désigner un coordonnateur spécial chargé d'étudier les solutions pour lesquelles l'instance pourrait opter en ce qui concerne la question des mines terrestres antipersonnel. La délégation australienne, qui a pris l'initiative de proposer le texte devenu le projet dit du 22 mai, estime que chacun a eu largement le temps de demander des instructions et d'étudier la proposition. Il s'agit maintenant de prendre une décision. S'il n'y a vraiment pas consensus, il faut voir où est le problème. Il faut à tout le moins opérer dans la transparence. J'avoue partager pleinement les inquiétudes de Sir Michael Weston et de l'ambassadeur Ramaker : il y aurait tout lieu de craindre pour l'avenir de la Conférence si les délégations tentaient de vous empêcher, madame la Présidente, de solliciter officiellement les vues des membres de l'instance sur la proposition considérée dès lors que l'on vous a demandé de le faire et si les membres ne pouvaient pas donner clairement leur avis sur la question. Je vous engage, madame la Présidente, à poser la question à la Conférence avant de lever la présente séance plénière.

M. SEIBERT (Allemagne) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, d'emblée, je vous adresse mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence. Vous avez à accomplir des tâches importantes et difficiles, aussi je veux vous assurer de notre plein appui. Nous sommes très heureux d'avoir pu suivre aujourd'hui l'intervention remarquable qu'a faite le Ministre sénégalais des affaires étrangères, S. E. M. Moustapha Niasse.

Je veux revenir sur ce qui nous concerne concrètement ici. A la présente séance, le représentant de la Finlande, appuyé par plusieurs délégations, a demandé à la Conférence de se prononcer sur un texte issu d'une proposition australienne, dont l'instance est saisie depuis plus de trois semaines,

(M. Seibert, Allemagne)

à l'examen duquel nous avons tous participé et qui nous a été remis parce qu'il pouvait éventuellement recueillir l'adhésion de tous. Dans l'intervalle, nous avons tous sollicité les instructions de nos gouvernements respectifs. Les autorités allemandes me demandent constamment à présent ce qu'il en est de ce texte. Il semble maintenant que nous ne soyons pas à même de prendre une décision parce que d'aucuns auraient établi qu'il n'y avait pas consensus sur l'idée de prendre une décision. Si nous suivions ceux-là sur ce terrain, la Conférence serait manifestement confrontée à une crise grave. La Conférence du désarmement mène incontestablement ses travaux sur la base du consensus. Cela dit, le consensus doit être établi en séance plénière et non pas ailleurs. Toute tentative de faire prendre à d'autres les décisions qui relèvent de la Conférence constituerait une grave atteinte aux responsabilités qui sont celles du Président. A l'évidence, le Président est libre de demander et d'établir s'il y a consensus sur une question précise et toute délégation est libre de dire si elle se range à l'avis général ou si elle s'y oppose, mais nul ne peut priver la Conférence de ses pouvoirs ou confier à d'autres les fonctions qui sont les siennes. Nous vous encourageons et vous engageons donc, madame la Présidente, à poser à la Conférence la question de savoir s'il y a consensus sur le texte daté du 22 mai.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur de l'Allemagne de son intervention et des paroles qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'ambassadeur du Mexique.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, je vous prie de m'excuser de demander à nouveau la parole, mais il me faut apporter deux précisions. Tout d'abord, lorsque j'ai dit que certaines délégations voulaient faire inscrire la question des mines terrestres antipersonnel à l'ordre du jour de la Conférence afin d'empêcher tout progrès à cet égard, je ne faisais certainement pas allusion à toutes les délégations qui souhaiteraient voir la Conférence examiner cette question et encore moins à celles qui ont apporté la preuve qu'elles voulaient arriver à des résultats concrets en participant aux travaux d'instances qui, de l'avis de la délégation mexicaine, sont à même de faire intervenir l'interdiction totale de ces engins que nous appelons de nos vœux. C'est là la première précision que je me dois d'apporter étant donné qu'il y a aussi des délégations qui, comme nous le savons tous, n'entendent enregistrer aucun progrès en ce qui concerne les mines et qui, pour cette raison, veulent que la question soit soumise à l'examen de la Conférence du désarmement, ainsi que d'autres délégations encore que gênent à l'extrême les travaux engagés à Ottawa et l'existence même de la Convention de 1980.

Je pense aussi qu'il y a un manque de clarté dans le débat sur un autre point. A l'évidence, tout membre de la Conférence a le droit de faire des propositions et nul ne peut être privé de ce droit. Bien entendu, tout membre a le droit d'obtenir de la Conférence qu'elle examine sa proposition et le Président a le droit de demander si une proposition donnée soulève des objections. Nul ne révoque en doute ces principes. Cela dit, la Conférence est normalement invitée à se prononcer sur une proposition après qu'un consensus a été négocié. S'il n'y a pas consensus sur la proposition considérée, il est inutile de soumettre celle-ci à la Conférence pour décision, puisque la Conférence ne pourra pas l'adopter. C'est aussi simple que cela. Qu'en

(M. de ICAZA, Mexique)

est-il de la question des mines ? La délégation mexicaine, pour sa part, a dit maintes fois qu'elle n'était pas convaincue que la Conférence était l'instance indiquée pour régler cette question. Elle a exposé en séance plénière les raisons de sa position, d'ailleurs tout à fait censées. Cependant, comme chacun le sait, la délégation mexicaine n'a pas d'opinion très arrêtée et est prête à accepter qu'un coordonnateur spécial soit désigné pour s'en occuper selon les conditions et dans le contexte du programme proposé par le Groupe des 21, si c'est cela le vœu de tous. Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que nous serions opposés à ce qu'une décision soit prise sur la base du projet daté du 22 mai. Nous avons des objections à faire contre son libellé et son contexte, aussi nous opposerons-nous à ce projet s'il est soumis à la Conférence pour décision. Si, comme le veut le représentant de la Finlande, les membres de la Conférence demandent à la Présidente de me poser à nouveau la question, je répondrai de nouveau que nous ne pouvons pas accepter le projet daté du 22 mai. La délégation mexicaine ne se dérobe pas en prétextant la position d'un groupe quel qu'il soit.

Mme GHOSE (Inde) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole. J'ai déjà fait deux propositions, l'une concernant la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et l'autre celle des mines terrestres antipersonnel. Bien que je puisse accepter la proposition marocaine d'examiner la question de l'élargissement lors de la séance plénière du 26 juin, je continue à croire que la Conférence doit, si elle veut vraiment venir à bout de cette question, vous autoriser à désigner un collaborateur à cet effet. Il est plus facile de trouver un collaborateur qu'un coordonnateur spécial. Les difficultés auxquelles nous sommes confrontés tiennent en partie au fait que personne ne s'est offert pour être coordonnateur spécial, tandis qu'il est possible de forcer la main à quelqu'un pour qu'il accepte une tâche particulière en qualité de collaborateur. Je suis sûre, Madame la Présidente, qu'avec vos pouvoirs de persuasion vous saurez trouver cette personne-là dans les huit jours.

S'agissant de la question des mines terrestres antipersonnel, je crois sincèrement qu'il ne s'agit pas de compter les voix pour et contre. Nul ici ne saurait penser que la délégation indienne hésite à faire connaître sa position. Le problème est ailleurs. Comme l'a dit l'ambassadeur du Mexique, la Conférence prend normalement ses décisions en séance plénière officielle - elle ne le fait pas suivant quelque procédure tacite de vote, mais seulement alors qu'un consensus est déjà intervenu. C'est pourquoi j'estime que la Présidente pourrait consulter les groupes dès aujourd'hui et pendant la semaine qui vient en vue de trouver une formule susceptible de constituer la base d'un consensus.

Cela dit, j'ai pris la parole pour faire consigner dans le compte rendu de la présente séance que je rejette l'une des idées exprimées par l'ambassadeur des Pays-Bas, encore que celui-ci ait eu raison de parler de confusion. Je voudrais que cela soit consigné parce que nous sommes réunis en séance plénière officielle et que le Groupe des 21 est tout particulièrement en cause. Je ne suis pas habilité à parler au nom du Groupe des 21, mais je tiens à dire, en ma qualité de membre de ce groupe, que celui-ci n'a jamais cherché à restreindre les fonctions du Président de la Conférence.

(Mme Ghose, Inde)

Je veux vous donner lecture d'un texte qui a été communiqué officiellement par le Groupe à la Présidente lors des consultations - certes officieuses - que celle-ci a tenues. Ce texte, qui est éclairé très utilement la situation, se lit comme suit :

Le Groupe des 21 tient à assurer la Présidente qu'il ne remettra pas en cause une déclaration quelle qu'elle soit par laquelle la Présidente ferait le bilan de la situation en ce qui concerne les questions intéressant la Conférence, pour autant que la déclaration ait préalablement fait l'objet de consultations et d'un consensus.

Le président de toute instance multilatérale représente l'ensemble des membres de cette instance, aussi est-il normal que chacun soit consulté avant que le président ne fasse une déclaration au nom de tous. Je veux que cette position soit très clairement établie dans le compte rendu, de telle sorte que quiconque lirait ce document dans cinq ans saurait que le Groupe des 21 n'a pas cherché à bâillonner la Présidente.

M. SUN (République de Corée) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je voudrais d'emblée me joindre aux autres délégations qui vous ont adressé leurs félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence de la Conférence et vous dire combien j'ai apprécié le discours remarquable qu'a prononcé son S. E. le Ministre sénégalais des affaires étrangères. Je veux aussi remercier le président sortant, l'ambassadeur Berdennikov, des efforts sincères qu'il a déployés durant son mandat.

S'agissant de la question des consultations officieuses, la délégation de la République de Corée est d'avis que c'est au président qu'appartient l'initiative des consultations officieuses que celui-ci entend tenir - ainsi en dispose le règlement intérieur qui a été adopté il y a longtemps. J'ai moi-même convoqué plusieurs fois des consultations officieuses conformément au règlement intérieur alors que j'assurais la présidence de la Conférence dans les premiers mois de la présente session.

Quant aux consultations qu'a tenues la Présidente hier après-midi, je me garderai de tout commentaire sur la confusion qui règne au sujet de leurs résultats, mais je rappellerai, comme l'a fait un autre orateur ici, que ces consultations ne sont pas un cadre dans lequel les décisions sont prises. En ma qualité de participant à de telles consultations, j'estime qu'il appartient au président, après avoir pris l'avis des participants, de décider de la suite à donner en séance plénière ou lors d'autres réunions. Qu'il y ait ou non convergence de vues - ou consensus, si vous préférez - entre les participants, n'importe quel membre de la Conférence peut adresser une demande au président. En ce sens, j'estime que le représentant de la Finlande, l'ambassadeur Reimaa, a parfaitement le droit de demander à la Présidente de poser à la Conférence la question de savoir si le projet de décision daté du 22 mai concernant les mines terrestres antipersonnel, qui est à l'examen depuis longtemps, soulève quelque objection. Pour sa part, la délégation de la République de Corée appuie pleinement la demande faite par l'ambassadeur de la Finlande à ce sujet.

Mme KUROKOCHI (Japon) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, permettez-moi de commencer par vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence et vous assurer de la coopération sans réserve de la délégation japonaise. Je voudrais aussi me faire l'écho des compliments qui ont été adressés au Ministre sénégalais des affaires étrangères pour son importante déclaration.

Je me contenterai d'aborder la question des mines terrestres antipersonnel. Il me semble que nous avons consacré suffisamment de temps au projet de décision sur la question, outre que, à l'issue d'un examen très approfondi, il a été établi un texte au sujet duquel nous avons tous demandé des instructions auprès de nos gouvernements respectifs. Il est donc temps de se prononcer sur ce texte. Je pense que la Présidente doit maintenant demander si le projet en question soulève des objections. Je partage les inquiétudes exprimées par d'autres ici qui ont estimé que l'absence de consensus et les dispositions à prendre pour faire en sorte que celui-ci intervienne ne devraient pas empêcher la Conférence de se prononcer en séance plénière. Je vous engage donc, madame la Présidente, à inviter la Conférence à prendre une décision au plus vite en plénière.

La PRESIDENTE : Je remercie Madame Kurokochi. J'ai pris bonne note de son appel. Je donne la parole à l'ambassadeur de la France.

Mme BOURGOIS (France) : Madame la Présidente, permettez-moi de vous adresser mes félicitations à l'occasion de l'accession du Sénégal à la présidence de la Conférence du désarmement. Laissez-moi vous dire aussi avec quel intérêt ma délégation a écouté le Ministre d'Etat et Ministre des affaires étrangères de votre pays tracer à cette conférence un programme d'action à la fois ambitieux et pragmatique dans lequel il a mentionné, notamment, la possibilité de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines antipersonnel.

Madame la Présidente, vous assumez les hautes responsabilités de la présidence à un moment très difficile pour la Conférence, qui vous place incontestablement vous-même dans une position extrêmement difficile. J'ai écouté avec intérêt les conseils dont vous êtes submergée de part et d'autre sur ce que vous pouvez faire ou devez faire, ou ne devez pas ou ne pouvez pas faire, et je commence à me demander si ces questions contradictoires nous feront avancer dans la réalisation de notre objectif à tous, qui est précisément de travailler enfin un peu à la Conférence du désarmement.

Dans ces circonstances, comme souvent d'ailleurs, l'ambassadeur du Mexique a montré une immense élégance et son courage - une immense élégance, parce qu'il a repris à son compte la question qu'on vous demandait de poser et qu'il vous était difficile de poser, à savoir : y a-t-il des objections contre le projet de décision daté du 22 mai 1997 ? Il l'a posée clairement en ces termes. Il y a répondu, passant cette fois de l'élégance à un courage naturel puisque toutes les délégations ont le droit d'exprimer leur avis sur quelque question que ce soit : il a répondu pour sa part en disant que, en effet, le Mexique était opposé à ce projet. Après une matinée un peu frustrante, je constate que nous avons peut-être fait un pas en arrière, mais en même temps un pas en avant du point de vue de la transparence. Nous savons qu'à ce stade

(Mme Bourgeois, France)

il y a en tout cas une délégation qui est opposée au projet de décision à l'examen et que, par conséquent, il faudra remettre l'ouvrage sur le métier et trouver des formules peut-être différentes de celles qui ont été utilisées jusqu'ici. Mais nous ne partirons pas de cette salle sans connaître la réponse à la question que beaucoup d'entre nous vous ont posée et que je me posais moi-même intérieurement : Y a-t-il ou non consensus ? Il n'y a pas encore consensus.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur de la France de sa déclaration. Je donne la parole à l'ambassadeur du Maroc pour une motion d'ordre.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je crois que l'intervention de l'ambassadeur du Mexique et celle de l'ambassadeur de la France, ont apporté une réponse à la question soulevée. Ne pourrait-on pas lever la séance dans ces conditions ? Quelles sont les intentions de la Présidente pour l'avenir ? La question posée par l'ambassadeur de la Finlande a trouvé réponse, aussi pouvons-nous tourner la page et passer à autre chose.

M. de ICAZA (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Afin de lever toute ambiguïté et pour la galerie - puisqu'il semble que nous posons tous maintenant pour la galerie -, je tiens à préciser que la délégation mexicaine n'est pas opposée à l'idée de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel, aux conditions énoncées dans la proposition du Groupe des 21. Je veux éviter que la Présidente pose à la Conférence la question formulée par le représentant de la Finlande pour la simple raison que les objections que nous avons contre le texte daté du 22 mai sont de pure forme et je ne veux pas que la proposition soit rejetée pour autant. Il est très heureux que la Présidente n'ait pas posé cette question. Si elle l'avait fait, nous aurions dû répondre par la négative.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Mexique. J'avais l'intention de donner la parole au dernier orateur inscrit sur la liste, l'ambassadeur Ramaker, avant de tirer les conclusions du débat de ce matin; je vois maintenant que la représentante des Etats-Unis d'Amérique a également demandé la parole. Je souhaiterais donc que, après avoir entendu ces deux orateurs, nous envisagions ce qu'il nous reste à faire avant de lever la présente séance. Je donne la parole à l'ambassadeur Ramaker.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Je serai très bref. L'intervention que j'ai faite ce matin apparaîtra dans le compte rendu, mais je tiens à y faire consigner encore une observation, suite à l'intervention de l'ambassadrice de l'Inde, laquelle, dans l'intervalle, a quitté la salle. J'ai pu lui résumer cette observation alors qu'elle passait la porte. Je tiens à préciser qu'à aucun moment je n'ai parlé du Groupe des 21 ou d'une tentative de bâillonner la Présidente. J'ai été heureux d'apprendre de l'ambassadrice de l'Inde qu'elle concevait tout à fait l'importance du rôle qui revenait au président de la Conférence du désarmement. J'ai voulu surtout ce matin mettre en garde les délégations contre toute atteinte aux prérogatives du Président et, bien entendu, inviter notre orésidente à faire pleinement usage de ses prérogatives. Cela dit, il faut encore que la Présidente soit en mesure de le

(M. Ramaker, Pays-Bas)

faire et je dois avouer que je ne lui envie pas cette tâche. Je pense qu'il s'agit là d'un principe fondamental. Je constate avec satisfaction, après les autres interventions faites ce matin, que tout semble encore possible et que les délégations ici présentes entendent laisser la Présidente user pleinement de ses prérogatives et s'acquitter de toutes ses responsabilités.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Je serai brève, car il est déjà très tard. Je suis un peu inquiète de ce débat sur le règlement intérieur de la Conférence et le rôle du consensus. Comme je suis l'une des rares personnes ici présentes qui participe depuis longtemps aux travaux de la Conférence, je tiens à vous exposer simplement la conception qu'a la délégation des Etats-Unis du fonctionnement de l'instance. A notre sens, aucune disposition du règlement intérieur nous oblige à parvenir à un consensus avant que la Conférence soit invitée à se prononcer sur un point particulier. Cependant, toute décision doit être prise par consensus. Il y a là une distinction importante. L'existence d'un consensus ou l'absence de consensus est donc déterminée par le biais de la mise aux voix. Bien que je sois heureuse de connaître la position des autres délégations et de savoir quelle sera leur réaction lorsque la Conférence sera invitée à prendre une décision, il ne faut pas confondre l'expression des positions nationales et la prise d'une décision. Ainsi, à mon avis du moins, il n'a pas encore été donné suite à la demande qui vous a été adressée, madame la Présidente, par le représentant de la Finlande qui vous priait d'inviter la Conférence à se prononcer sur le texte en question.

M. AMAT FORÉS (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Madame la Présidente, il est constamment question que vous invitiez la Conférence à se prononcer sur un texte, mais, vous n'avez pas soulevé le point, à notre connaissance, et il faut se demander si certaines délégations ne vont pas le faire à votre place. A notre avis, il y a à la Conférence des pratiques établies dont il ne faut pas s'écarter. La Conférence est invitée à se prononcer sur une question après qu'un consensus a été négocié entre les membres de l'instance; le consensus découle éventuellement de ces négociations et non pas du fait de poser le problème - de toute évidence, un tel consensus n'existe pas en l'occurrence. Le Groupe des 21, dont se sont distancées deux ou trois délégations membres, a énoncé très clairement sa position, aussi est-il difficile de croire qu'un consensus puisse intervenir sur le texte en question. Cuba a exposé plus d'une fois sa position. Nous ne sommes pas opposés à ce que des questions soient examinées dans le cadre d'un programme de travail qui préciserait quels points la Conférence doit examiner. Nous voulons que cela soit parfaitement clair, car vous n'avez pas invité la Conférence à se prononcer sur le texte considéré alors même que plusieurs délégations en parlent comme si vous l'aviez déjà fait.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur de Cuba pour ces précisions.

J'aimerais, à l'issue de ces longues heures où chacun d'entre vous a eu la possibilité de s'exprimer, vous dire ce qui suit. Aucune délégation et aucun groupe n'a essayé d'entraver le travail de la Présidente. Je tiens à le dire, je tiens à le répéter - je ne l'aurais pas accepté et je continuerai à ne pas l'accepter. J'assumerai entièrement les responsabilités qui sont celles du président, comme mes prédécesseurs l'ont fait avant moi et comme ceux qui

(La Présidente)

assumeront ces fonctions le feront certainement à ma suite. Il y avait une manière de travailler à la Conférence qui faisait que, au cours des consultations, les délégations essayaient de parvenir à un consensus, avant de reprendre les points à l'examen en séance plénière lorsque ce consensus était intervenu. J'ai voulu poursuivre cette pratique. Ainsi, lors des consultations tenues hier 11 juin, j'ai constaté qu'il n'y avait pas consensus sur le fait de demander à la Conférence en séance plénière ce matin de se prononcer sur le document CD/1458 visant la nomination d'un coordonnateur spécial chargé de la question des mines. Il n'a jamais été question d'exiger le consensus pour que le Président puisse poser une question. Des groupes ont clairement fait savoir qu'il n'y avait pas consensus sur l'idée de prendre une décision aujourd'hui et c'est pourquoi, après plusieurs tours de table lors des consultations d'hier, il a été proposé que nous levions la séance plénière et que nous engagions des consultations officieuses ouvertes à tous pour débattre des deux questions les plus prioritaires dont nous soyons saisis : celle des mines et celle du programme de travail. Aucun consensus n'est intervenu, non plus sur le point de savoir laquelle de ces deux questions devait être examinée en premier.

Je tiens à le répéter : aucun groupe n'a insisté pour qu'existe un consensus avant que la Présidente pose une question. J'ai également dit, au représentant ou au coordonnateur d'un groupe qui me l'avait demandé, que chaque délégation, chaque membre de la Conférence, était en droit de poser la question à la Conférence et de demander que la Conférence se prononce. Nous nous trouvons dans cette situation ce matin. Une délégation, en l'occurrence celle de la Finlande, appuyée par plusieurs autres, a demandé que la question soit posée à la Conférence à propos du document CD/1458 tel que révisé le 22 mai. Je dis bien : le document CD/1458 tel que révisé le 22 mai. Je pose donc la question à la Conférence. Y a-t-il une objection à la proposition qui y est faite ? Le Mexique y est opposé. Nous avons déjà une objection. Mais je précise la question : il a été demandé à la Conférence s'il y avait une objection à la proposition tendant à désigner un coordonnateur spécial chargé de la question des mines terrestres antipersonnel, qui a été publiée sous la cote CD/1458 et révisée le 22 mai. Or, la procédure veut que, lorsqu'il y a objection, il n'y a pas consensus et, s'il n'y a pas consensus, il faut reprendre les consultations dans le but de trouver une formule magique qui serve de base, comme l'a rappelé l'ambassadrice de l'Inde tout à l'heure, à un consensus sur l'une et l'autre des questions dont nous sommes saisis. Je donne la parole à l'ambassadeur de la Finlande.

M. REIMAA (Finlande) (traduit de l'anglais) : Je regrette de prendre encore la parole à cette heure tardive. Je m'y perds complètement. Madame la Présidente, vous avez vous-même évoqué mon intervention et la demande que je vous avais adressée, avant de poser à la Conférence la question de savoir si la proposition publiée sous la cote CD/1458 soulevait des objections quant au fond. Puis vous avez constaté qu'il y avait effectivement des objections. A mon sens, ce n'est pas tout à fait exact. J'ai écouté attentivement l'intervention de l'ambassadeur du Mexique, qui disait avoir suivi de près celle que j'avais faite et lors de laquelle j'avais précisé que, après la présentation de la proposition considérée, le 22 mai, des consultations intenses tenues le même jour avaient débouché sur l'établissement d'un texte révisé qui constituait une solution de compromis et qui avait été distribué

(M. Reimaa, Finlande)

dans toutes les langues. A la voir sous un angle très positif, l'objection soulevée par l'ambassadeur du Mexique concernait la forme et non pas la teneur du texte révisé. Si de nouveaux éclaircissements s'imposent, je propose que nous suspendions la présente session plénière officielle pour la reprendre au cours de l'après-midi.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur de la Finlande. Je tiens à rectifier ce que j'ai dit. J'ai évoqué le document CD/1458 qui, en fait, avait servi de base au texte daté du 22 mai. C'est bien cela. Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. ORFI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Madame la Présidente, je veux d'emblée vous remercier de vos dernières précisions. Je pense qu'il est temps de mettre fin aux jeux auxquels certains jouent ici. De toute évidence, la proposition australienne telle qu'elle a été modifiée ne recueille pas le consensus. Tous ceux qui ont essayé de contraindre la Conférence à prendre une décision aujourd'hui savent bien que l'instance ne prendra pas cette décision. Je pense que la position de l'ambassadeur du Mexique est parfaitement claire pour l'ambassadeur de la Finlande, comme elle l'est pour moi et pour tous, vous y compris, Madame la Présidente. La proposition avancée par l'ambassadrice de l'Inde, qui suggérait de lever la séance et de reprendre les consultations officielles en vue de parvenir à un consensus, nous aurait fait gagner un peu de temps.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne. La situation est donc claire à présent. Il n'y a pas consensus sur l'idée de nommer un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel. Nous savions tous - ayons l'honnêteté de le reconnaître - qu'il en était ainsi. J'avais souhaité, lors des consultations d'hier, continuer les consultations officielles dans l'espoir de trouver une solution. Cela n'a pas encore été fait. Je vous propose de nouveau de me permettre de poursuivre les consultations de manière à trouver une solution qui puisse emporter l'adhésion des uns et des autres. Si vous êtes d'accord, je tiendrai donc ces consultations, sous différentes formes, que je vous demande de laisser à mon appréciation. Je donne la parole à la représentante des Etats-Unis d'Amérique.

Mme CRITTENBERGER (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Madame la Présidente, je vous remercie d'avoir posé la question que l'on vous demandait de soulever. Je voudrais obtenir une précision concernant votre résumé de la situation. Je crois vous avoir entendu dire qu'il n'y avait pas consensus au sein de la Conférence sur l'idée de désigner un coordonnateur spécial qui serait chargé de la question des mines terrestres antipersonnel. Il me semble que c'est sur une proposition précise - le texte publié sous la cote CD/1458, tel qu'il a été modifié le 22 mai - qu'il n'y a pas consensus. J'espère que nous n'avons pas conclu trop hâtivement que l'idée même de désigner un coordonnateur spécial ne recueillait pas le consensus.

La PRESIDENTE : Je remercie la représentante des Etats-Unis d'Amérique. Il s'agit bien du texte daté du 22 mai par lequel la Conférence déciderait de nommer un coordonnateur spécial chargé de la question considérée. Je donne la parole à l'ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je voulais simplement approuver votre manière de voir les choses pour l'avenir et dire que, comme le projet qui a été soumis à la Conférence pour décision n'a pas été adopté, il ne peut plus constituer le point de départ de nos consultations. Ce texte est mort. Nous devons maintenant commencer de nouvelles consultations concernant la question, sur une base nouvelle.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Maroc d'avoir précisé la procédure à suivre. Je vais donc reprendre mes consultations avec les différentes délégations intéressées pour voir si nous pouvons aborder cette question sous un autre angle, ce qui me paraît être très probable, étant donné le nombre de propositions dont nous sommes saisis. En outre, l'ambassadeur du Maroc a proposé de consacrer la séance plénière du 26 juin à l'ensemble de la question de l'élargissement de la Conférence. S'il n'y a pas d'objection, la séance plénière du 26 juin sera consacrée à cette question. Je donne la parole au représentant de la Turquie.

M. KESKINTEPE (Turquie) (traduit de l'anglais) : Je n'ai pas d'objection à formuler contre cela, mais je tiens à dire que la délégation turque attache une haute importance à l'examen de la question de l'élargissement de la composition de la Conférence et souhaite assister à la séance à laquelle cet examen aura lieu. Je propose donc qu'une séance plénière soit convoquée à cet effet à un moment quelconque de la semaine prochaine, afin que le chef de notre délégation puisse être présent.

M. RAMAKER (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : J'ai moi aussi une longue expérience des travaux de la Conférence, mais je ne suis pas sûr d'avoir bien compris, madame la Présidente, ce sur quoi vous venez d'inviter l'instance à se prononcer. Je n'ai rien contre la proposition marocaine tendant à examiner en séance plénière la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Comme le représentant du Maroc l'a fait très justement observer, c'est là une question à régler d'urgence, puisque plusieurs pays attendent encore en coulisses d'être admis à la qualité de membre. Ce que je n'ai pas compris, c'est si vous suggériez de consacrer exclusivement à cette question la prochaine séance plénière qui doit avoir lieu jeudi en huit. Les délégations sont libres, bien entendu, de soulever en séance plénière toute question ayant trait aux travaux de la Conférence, mais je voudrais savoir s'il existe déjà une liste des orateurs et si des représentants y sont inscrits. Dans le passé, nous avons l'habitude d'établir au début de la session un programme de travail dans le cadre duquel, à certains moments de la session, les séances plénières étaient axées sur un thème donné sans y être exclusivement consacrées. Nous ne suivons plus cette pratique et semblons maintenant avoir une autre conception du programme de travail, mais c'était là la règle initiale et elle n'a pas été abrogée. En conséquence, si nous réservons une partie de la séance plénière considérée à l'examen de cette question comme l'a suggéré l'ambassadeur du Maroc, il nous faut renoncer à y consacrer entièrement cette séance, car, comme je l'ai dit, il se peut que certaines délégations - ce n'est pas le cas de la mienne, pour l'instant - veuillent comme d'habitude faire des interventions sur plusieurs questions différentes en plénière. Je voudrais donc, madame la Présidente, que vous nous précisiez ce que vous envisagez au juste en nous faisant votre proposition.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur Ramaker dont je salue l'expérience. Je demande donc à la Conférence quel sort elle entend réserver à la proposition de l'ambassadeur du Maroc, tendant à consacrer la séance plénière du 26 juin, qui aura lieu dans deux semaines, à la question de l'élargissement de la Conférence. Cela dit, comme nous le savons tous, chaque délégation a le droit de soulever des questions ayant trait à d'autres travaux de la Conférence - je ne crois pas avoir dit que ladite séance serait consacrée "exclusivement" à la question de l'élargissement. Je vous signale que les interprètes nous accordent cinq minutes encore; ils ont déjà tous été extrêmement patients. Je donne la parole à l'ambassadeur du Maroc.

M. BENJELLOUN-TOUIMI (Maroc) : Je n'avais aucunement l'intention de reprendre la parole. J'ai pensé que la séance considérée devrait avoir lieu dans deux semaines pour que les délégations puissent s'y préparer, en sachant que la Conférence y examinerait la question de l'élargissement. Bien sûr, nous n'allons pas refuser d'entendre des ministres de passage qui voudraient faire une déclaration. Si une délégation, tout en sachant que nous voulons parler de l'élargissement de la Conférence, aborde d'autres points, ce sera aussi une manière de nous dire que cette question ne l'intéresse pas beaucoup à ce stade - enfin, chacun interprétera cela comme il l'entendra. En substance, je proposais simplement que l'on décide que le thème de cette plénière serait l'élargissement de la Conférence. De toute façon, chacun pourra aborder les questions qu'il voudra au nom de son pays et en fonction des instructions qu'il aura reçues. Il est certain que personne ne pourra empêcher quiconque de suivre les instructions de son gouvernement. Je crois que ma proposition est très claire et que tous comprennent très bien ce que je veux dire. Il s'agit de savoir ce que les membres de la Conférence pensent de l'élargissement et quelle direction ils souhaitent imprimer à une telle opération. Si cela se fait en plénière, il y aura un texte sur lequel nous pourrions revenir au moment où il se trouvera un coordonnateur spécial.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Maroc de ces précisions. Je donne la parole à l'ambassadeur du Royaume-Uni.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je voudrais simplement appeler l'attention des délégations sur le paragraphe 30 du règlement intérieur de la Conférence. Je ne pense pas qu'il faille laisser aux seuls ministres la possibilité de soulever toute question ayant trait aux travaux de la Conférence. Je ne pense pas que l'on puisse nous lier les mains à cet égard non plus qu'à d'autres. Bref, je suggère que la Conférence en discute dans le cadre de consultations officieuses avant de prendre une décision.

La PRESIDENTE : Je remercie l'ambassadeur du Royaume-Uni. En ce qui concerne la proposition de l'ambassadeur du Maroc tendant à consacrer une séance plénière à la question de l'élargissement de la Conférence, je vois que certaines délégations souhaiteraient tenir des consultations pour examiner l'idée plus avant. Nous pouvons donc entreprendre des consultations sur cette question et lorsque nous serons prêts, nous lui consacrerons une ou plusieurs séances plénières. Je donne la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. ORFI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe) : Le Maroc a présenté une proposition. Vous avez posé une question précise, madame la Présidente : Cette proposition soulève-t-elle quelque objection ? A ma connaissance, il n'y a eu aucune objection. Qu'attendons-nous donc ?

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Alors je soulève une objection à cette proposition au motif qu'elle est contraire au paragraphe 30 du règlement intérieur de la Conférence.

La PRESIDENTE : Je remercie le représentant du Royaume-Uni. J'ai donc l'intention de tenir des consultations sur cette question tout comme j'ai l'intention de poursuivre les consultations sur celle de la désignation d'un coordonnateur spécial pour les mines terrestres antipersonnel. En ce qui concerne l'élargissement de la composition de la Conférence, je vais également suivre la suggestion faite, qui n'est pas en contradiction avec ce qui a été proposé par ailleurs, et essayer de voir si l'un d'entre nous accepterait d'être le collaborateur de la Présidente pour la question. Je voudrais vous remercier tous pour votre patience et pour votre contribution à nos travaux.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 19 juin à 10 heures.

La séance est levée à 13 h 30 .
